
FICHES THÉMATIQUES

Éducation
Activité
Revenus

4.1 Les taux de scolarisation

À tous les âges, les filles sont plus souvent scolarisées que les garçons (*figures 1 et 2*). La diffusion de la scolarisation a en effet davantage touché les filles que les garçons : tandis qu'en 1946, à 20 ans 3 % des filles et 6,5 % des garçons étaient scolarisés, ils sont en 2005 respectivement 57 % et 49 % dans ce cas.

Les filles sont moins souvent en situation de retard scolaire que les garçons. Ainsi, parmi les écoliers entrés en cours préparatoire en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler (*figure 3*). Cette meilleure réussite des filles, commune à tous les milieux sociaux, est particulièrement prononcée chez les enfants d'agriculteurs. De même, 41 % des garçons ont en fin de troisième au moins un an de retard contre 33 % des filles (*figure 4*).

Les filles et les garçons se répartissent dans les différentes filières et lieux de scolarisation de façon nettement différenciée. Les premières se montrent plus précoces et s'orientent plus souvent vers les filières générales et technologiques, les seconds se retrouvent plus souvent en filières professionnelles après la troisième et font plus que les filles le choix de l'appren-

tissage. Ainsi à 18 ans, 11 % des garçons sont apprentis en 2005-2006 contre 4 % des filles. Par contre, un tiers des filles sont dans l'enseignement supérieur contre moins d'un quart des garçons. Enfin, 23 % de ces derniers ne sont plus scolarisés contre 19 % des filles.

Ces écarts en terme de taux de scolarisation se traduisent en **espérance de scolarisation**. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2005-2006 permettent d'espérer, pour une fille entrant alors en maternelle, 19,1 années de formation initiale et pour un garçon 18,6 années, soit un écart de 0,5 année. Il y a vingt ans l'espérance de scolarisation était respectivement de 17,2 ans pour les filles et de 17 pour les garçons, soit un écart de 0,2 année. L'accroissement de l'écart sur vingt ans s'explique par deux mouvements. Les filles ont plus profité que les garçons de l'allongement des études vers l'enseignement supérieur. Ces derniers, qui sont plus touchés par les retards scolaires, ont par contre bénéficié de la baisse des redoublements qui a réduit les durées de parcours pour un même diplôme et les a donc fait sortir plus tôt de l'enseignement secondaire. ■

Définitions

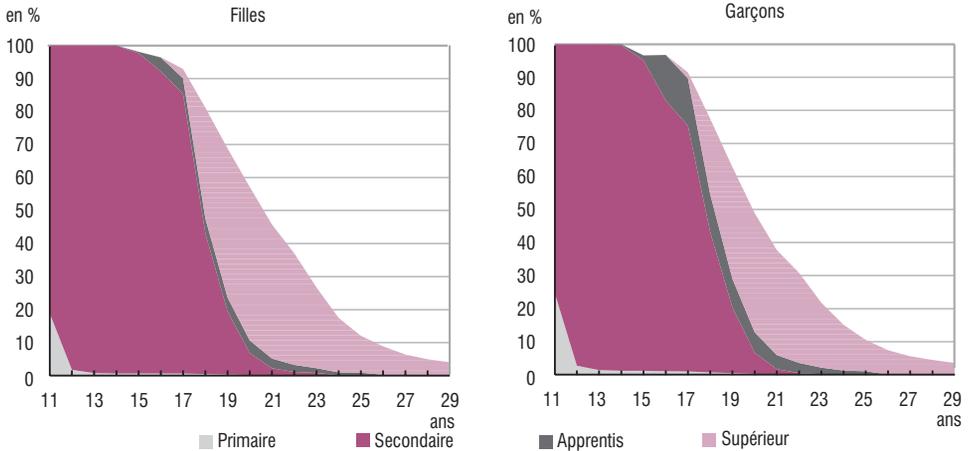
Espérance de scolarisation : une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », France Portrait Social, *Insee Références*, édition 2006.
- Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- *L'état de l'École*, DEPP, édition 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

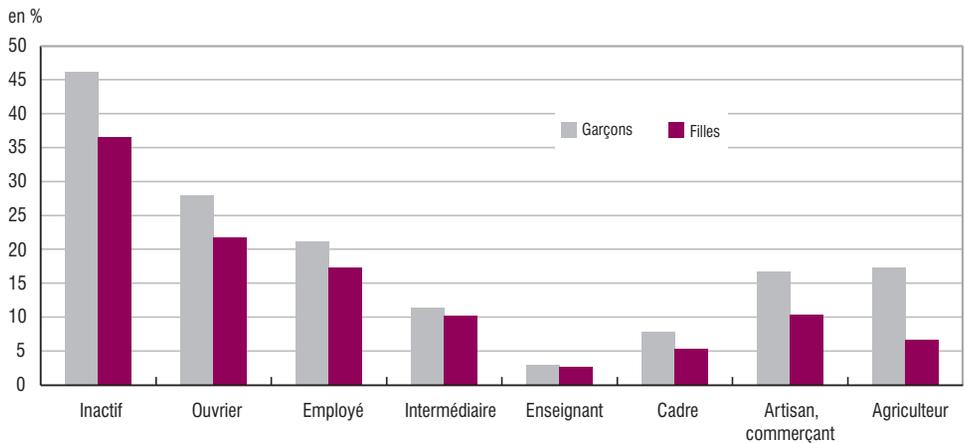
Les taux de scolarisation 4.1

1 et 2. Taux de scolarisation des filles ou des garçons @



Champ : France métropolitaine, tous ministères.
 Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Proportions d'élèves de CP ayant redoublé en primaire selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : écoliers entrés en CP en 1997, France métropolitaine, enseignement public et privé.
 Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4. Avance ou retard des élèves de troisième @

	rentrée 2006				
	En avance	À l'heure	1 an de retard	2 ans et plus de retard	Ensemble
Effectifs					
Filles	12 088	255 459	112 275	19 719	399 541
Garçons	11 289	227 795	144 493	23 963	407 540
Ensemble	23 377	483 254	256 768	43 682	807 081
Proportions (en %)					
Filles	3,0	63,9	28,1	4,9	100,0
Garçons	2,8	55,9	35,5	5,9	100,0
Ensemble	2,9	59,9	31,8	5,4	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom - enseignements public et privé.
 Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.2 L'enseignement professionnel

En fin de troisième les filles s'orientent moins fréquemment que les garçons vers le second cycle professionnel, ce qui s'explique par leurs meilleurs résultats scolaires au collège. Aussi, à la rentrée 2006, sur les 720 000 élèves que compte le second cycle professionnel, seuls 46 % sont des filles (*figure 1*). Les garçons sont notamment sur-représentés dans les préparations au **BEP** et au baccalauréat professionnel, qui rassemblent l'essentiel des effectifs de l'enseignement professionnel. En revanche, les filles sont majoritaires dans les **CAP** du fait des **spécialités de formation** davantage tertiaires qui y sont proposées. Elles sont également majoritaires dans l'ensemble des préparations du secteur privé, qui forme essentiellement à des métiers du tertiaire. En effet, les filles qui s'orientent vers le cycle professionnel choisissent beaucoup plus souvent que les garçons des filières débouchant sur des métiers de services : elles y représentent 70 % des effectifs. Deux groupes de spécialités en BEP s'opposent : si 25 % des filles sont dans le groupe secrétariat-bureautique ce n'est le cas que de 2 % des garçons alors que 23 % de ces derniers se trouvent dans le groupe électricité-électronique contre seulement 0,7 % des filles (*figure 2*). Seuls deux groupes de spécialités échappent à ce clivage

garçons-filles : hôtellerie-tourisme et comptabilité-gestion où les deux sexes sont équitablement représentés.

Les filles suivant une filière de l'enseignement professionnel se répartissent entre un faible nombre de spécialités. Ainsi quatre groupes de spécialités regroupent près de huit filles suivant un BEP sur dix. Ce sont des spécialités des services : secrétariat-bureautique, comptabilité-gestion, commerce vente et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales. Ces mêmes spécialités ne regroupent que deux garçons sur dix. L'offre pour les garçons est plus diversifiée : pour regrouper huit garçons sur dix, il faut neuf spécialités.

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans une logique de poursuite d'études après un CAP ou un BEP. Aussi, l'analyse faite sur les CAP et BEP en termes de répartition par spécialité de formation (production/services) reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels et les **sections de techniciens supérieurs** (STS). Conséquence de ce caractère très sexué du choix de spécialités, la mixité existe rarement au sein des classes de l'enseignement professionnel. Cette situation est d'une remarquable constance au cours du temps. ■

Définitions

Les spécialités de formation : les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Mention complémentaire (MC) : il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et qui est sanctionnée par un diplôme.

Formations complémentaires (FC) : compléments de formation initiale à finalité professionnelle donnés pour au moins un tiers du temps dans les établissements et destinés à des diplômés de niveau IV ou V (*voir fiche 4.4* pour les définitions des niveaux).

Brevets des métiers d'art (BMA) : ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

Section de techniciens supérieurs (STS) : ce sont des classes préparant après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS, diplôme de l'enseignement supérieur, en deux ans).

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S., « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation*, n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'Information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans » Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.
- *Repères et références statistiques* sur les enseignements et la formation, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

L'enseignement professionnel 4.2

1. Répartition des élèves du second cycle professionnel par section

rentrée 2006

	Public		Privé		Public + Privé	
	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles
CAP en 1 an	1 974	35,3	4 065	88,6	6 039	71,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	37 091	44,1	13 365	68,2	50 456	50,5
2 ^e année CAP en 2 ans	30 117	45,9	10 947	70,4	41 064	52,4
Total CAP en 2 ans	67 208	44,9	24 312	69,2	91 520	51,3
1 ^{re} année CAP en 3 ans	50	30,0	101	98,0	151	75,5
2 ^e année CAP en 3 ans	78	41,0	64	93,8	142	64,8
3 ^e année CAP en 3 ans	93	35,5	54	90,7	147	55,8
Total CAP en 3 ans	221	36,2	219	95,0	440	65,5
BEP en 1 an	3 655	49,5	662	57,7	4 317	50,8
2 ^{nde} professionnelle	171 716	42,4	42 483	50,6	214 199	44,1
Terminale BEP	161 646	42,8	39 912	50,8	201 558	44,4
Total BEP en 2 ans	333 362	42,6	82 395	50,7	415 757	44,2
Première professionnelle ¹	82 301	42,5	21 585	48,1	103 886	43,7
Terminale professionnelle ²	70 368	43,3	18 945	48,2	89 313	44,3
Total baccalauréat professionnel	152 669	42,9	40 530	48,1	193 199	44,0
Mentions complémentaires	4 737	57,8	1 547	79,8	6 284	63,2
FC post CAP BEP	840	76,1	65	75,4	905	76,0
FC post BT bac pro	91	58,2	232	83,2	323	76,2

1. Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

2. Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2^e année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Principales spécialités suivies par les élèves en BEP à l'issue d'une classe de troisième @

rentrée 2006

Groupes de spécialités	Filles		Groupes de spécialités	Garçons	
	Effectifs	%		Effectifs	%
Secrétariat, bureautique	19 679	25,1	Électricité, électronique	23 105	23,1
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	18 503	23,6	Commerce, vente	10 408	10,4
Commerce, vente	14 144	18,1	Comptabilité, gestion	8 229	8,2
Comptabilité, gestion	10 945	14,0	Moteurs et mécanique auto	9 235	9,2
Habillement	4 308	5,5	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	7 751	7,8
Accueil, hôtellerie, tourisme	4 064	5,2	Mécanique générale et de précision, usinage	5 643	5,6
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 389	3,0	Accueil, hôtellerie, tourisme	5 652	5,7
Transport, manutention, magasinage	650	0,8	Structures métalliques	4 779	4,8
Électricité, électronique	586	0,7	Travail du bois et de l'ameublement	4 923	4,9
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	592	0,8	Énergie, génie climatique	4 163	4,2
			Transport, manutention, magasinage	3 184	3,2
			Bâtiment : finitions	1 870	1,9
			Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 776	1,8
			Secrétariat, bureautique	1 535	1,5
			Bâtiment : construction et couverture	1 582	1,6
			Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 187	1,2
			Mines et carrières, génie civil, topographie	1 047	1,0
Autres spécialités	2 485	3,2	Autres spécialités	3 921	3,9
Ensemble	78 345	100,0	Ensemble	99 990	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.3 L'enseignement général et technologique

À résultats scolaires comparables les filles choisissent et accèdent aussi souvent que les garçons à la seconde générale et technologique. Toutefois, leurs performances scolaires étant meilleures, la part des filles scolarisées dans le second **cycle général et technologique** est supérieure à celle des garçons (55 % en 2006). Toutefois, les parcours des filles et des garçons divergent également à l'issue de la classe de seconde : six filles sur dix accèdent en effet alors à une première générale contre cinq garçons sur dix, les garçons s'orientant plus souvent vers une première technologique, 26 % contre 22 % des filles (*figure 1*).

Les choix de séries en terminale divergent nettement : quels que soient leurs résultats scolaires, les garçons optent plus souvent pour la voie scientifique alors que les filles privilégient les voies littéraire et économique. La répartition entre filles et garçons apparaît ainsi très variable selon les séries : la proportion de filles dépasse 80 % en lettres et approche les deux tiers en technologie tertiaire (95 % en SMS) ; mais les garçons sont

toujours majoritaires en série générale scientifique (54 %) et nettement surreprésentés dans les spécialités industrielles (91 % en STI). Au total, sur l'ensemble des séries scientifiques (S, STI et STL), la part des filles est de 39 %. Dans le cadre des indicateurs de performance mis en place avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'objectif a été fixé de porter cette proportion à 45 % d'ici 2010 (*figure 2*).

En première littéraire (L), les choix des filles et des garçons en termes d'options ne sont pas significativement différents. En première économique et sociale (ES), si les filles se répartissent de façon équilibrée entre sciences économiques et sociales (SES) (36 %), mathématiques (32 %) et langues vivantes (32 %), les garçons choisissent plus souvent SES et moins souvent les langues. En revanche, en terminale S (scientifique), l'écart entre les choix des filles et des garçons s'accroît : 16 % des garçons suivent les cours de sciences de l'ingénieur contre seulement 3 % des filles, qui choisissent plus souvent l'option sciences de la vie et de la terre (47 % contre 28 % des garçons, *figure 3*). ■

Définitions

Classes de première générale et technologique :

- S : première scientifique ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STG : première technologique, sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, techniques de la musique et de la danse.

Options en classes de première et terminale générale et technologique :

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en première et terminale, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialités de la figure 3) ou des enseignements facultatifs.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S., « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation*, n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française*, *Insee Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, DEPP, édition 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

L'enseignement général et technologique 4.3

1. Formation suivie à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique @

rentrée 2006

Formation suivie	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
2 nd e générale et technologique	39 650	14,1	36 443	15,6	52,1
1 ^{re} générale (séries L, ES, S)	168 866	60,0	125 385	53,8	57,4
1 ^{re} technologique	61 373	21,8	60 164	25,8	50,5
<i>dont séries STI, STL, STG¹, SMS</i>	<i>59 087</i>	<i>21,0</i>	<i>57 848</i>	<i>24,8</i>	<i>50,5</i>
CAP ou BEP	11 167	4,0	10 793	4,6	50,9
<i>dont BEP</i>	<i>10 241</i>	<i>3,6</i>	<i>10 274</i>	<i>4,4</i>	<i>49,9</i>
Autres	251	0,1	435	0,2	36,6
Ensemble	281 307	100,0	233 220	100,0	54,7

1. La série STG (sciences et technologies de la gestion) remplace la série STT en classe de première depuis la rentrée 2005.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Séries du baccalauréat général et technologique préparées par les élèves de terminale @

rentrée 2006

	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Séries générales	181 956	68,5	131 421	62,0	58,1
Littéraire	46 070	17,3	11 181	5,3	80,5
Sciences économiques et sociales	63 563	23,9	36 471	17,2	63,5
Scientifique	72 323	27,2	83 769	39,5	46,3
Séries technologiques	83 605	31,5	80 571	38,0	50,9
Sciences et technologies industrielles	3 710	1,4	38 298	18,1	8,8
Sciences et technologies de laboratoire	4 474	1,7	3 341	1,6	57,2
Sciences et technologies de la gestion ¹	50 702	19,1	35 987	17,0	58,5
Sciences médico-sociales	23 383	8,8	1 370	0,6	94,5
Autres bacs techno (hôtellerie, musique et danse, ...)	1 336	0,5	1 575	0,7	45,9

1. La série sciences et technologies de la gestion (STG) remplace la série sciences et technologies tertiaires (STT) en classe de terminale à la rentrée 2006.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Enseignement de spécialité suivi par les lycéens en terminale des séries générales du baccalauréat @

rentrée 2006

Série	Dominante	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
		Effectifs	%	Effectifs	%	
Littéraire	Langues vivantes	29 763	64,6	7 001	62,6	81,0
	Langues anciennes	1 014	2,2	270	2,4	79,0
	Arts	10 001	21,7	2 740	24,5	78,5
	Mathématiques	5 292	11,5	1 170	10,5	81,9
	Total terminale L	46 070	100,0	11 181	100,0	80,5
Économique et sociale	Langues vivantes	20 581	32,4	9 358	25,7	68,7
	Sc. économiques et sociales	22 964	36,1	15 202	41,7	60,2
	Mathématiques	20 018	31,5	11 911	32,7	62,7
	Total terminale ES	63 563	100,0	36 471	100,0	63,5
Scientifique	SVT	32 986	45,6	23 264	27,8	58,6
	Physique-Chimie	23 871	33,0	27 611	33,0	46,4
	Mathématiques	13 376	18,5	19 308	23,0	40,9
	Sc. ingénieur	2 090	2,9	13 586	16,2	13,3
	Total terminale S	72 323	100,0	83 769	100,0	46,3

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.4 L'apprentissage

L'**apprentissage** rassemble aujourd'hui près de 30 % de l'ensemble des effectifs des formations professionnelles du second degré. Dans les filières professionnelles, après la troisième ou plus tard dans la scolarité, les modalités de scolarisation (en établissement scolaire ou en centre de formation des apprentis) diffèrent fortement pour les filles ou pour les garçons. Ainsi, seules 16 % des filles préparant un diplôme professionnel de **niveau V** le font en **CFA** alors que c'est le cas de 35 % des garçons. Au **niveau IV**, le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré est de 26 % pour les filles et de 31 % pour les garçons (*figure 1*). Les filles sont largement minoritaires dans l'apprentissage : seuls 30 % des apprentis sont des filles. Toutefois, leur part varie fortement en fonction du niveau de diplôme préparé. Plus le niveau est élevé plus les filles sont présentes ; elles ne représentent que 24 % des apprentis au niveau V, mais 38 % au niveau IV, 42 % au **niveau III** et 50 % au **niveau II**. Par contre, leur part est seulement de 26 % pour les préparations de diplômes de **niveau I**, qui regroupe essentiellement des diplômes d'ingénieur vers lesquels les filles se

dirigent moins que les garçons. Ces proportions n'ont pas globalement beaucoup évolué depuis 1995, même si les effectifs des filles en apprentissage ont augmenté de 37 % et ceux des garçons de 27 % (*figure 2*). Le poids des filles s'est renforcé dans les apprentissages du supérieur qui rassemblent 24,3 % des filles et 15,1 % des apprentis en 2005 contre respectivement 8,9 % en 1995 et 5,7 % en 1995. Ces constats s'expliquent en grande partie par l'offre de formation plus orientée vers la production au niveau V alors que les spécialités de niveau III relèvent plus fréquemment du domaine des services. La part des filles et des garçons dépend en effet des spécialités de formation. Les garçons sont surreprésentés dans les domaines de la production. Dans les filières professionnelles qui préparent aux diplômes de commerce, de la santé et de la coiffure, les filles sont majoritaires. Ainsi trois groupes de spécialités regroupent près de six filles sur dix parmi celles en première année d'apprentissage et ce sont des spécialités des services : commerce-vente, coiffure, esthétique et accueil, hôtellerie et tourisme. Ces mêmes spécialités ne regroupent qu'un garçon sur dix (*figure 3*). ■

Définitions

Apprentis : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat en alternance associant une formation en entreprise et un enseignement dispensé dans un CFA.

Centres de formation d'apprentis (CFA). Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Ils sont placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture.

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel.

Niveau IV : préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

Niveau III : préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

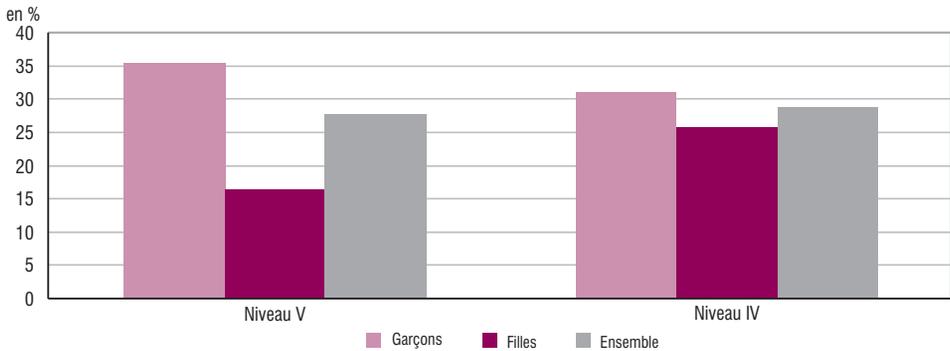
Niveaux II et I : préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

Second cycle professionnel : il rassemble pour le niveau V les élèves réparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire (MC) dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ; et pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts (BMA) en 1, 2 ou 3 ans.

Pour en savoir plus

- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française*, Insee *Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2007, DEPP.
- www.education.gouv.fr.

1. Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel en 2005/2006



Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis @

	1995/1996		2005/2006	
	Ensemble	Part des filles en %	Ensemble	Part des filles en %
CAP et autre diplôme niveau V	189 591	26,5	177 140	23,6
BEP	36 129	26,9	46 554	26,6
Mention complémentaire (MC)	6 432	53,2	4 919	24,1
BP et autre diplôme niveau IV	25 678	38,5	46 789	49,6
Bac professionnel	15 632	28,2	39 820	24,6
BTS	12 539	39,1	35 345	40,9
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	38,2	35 292	40,8
CPA/CLIPA	10 409	16,1	9 718	19,5
Total	303 921	28,7	395 577	30,1

Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Principaux groupes de spécialités des apprentis de 1^{re} année en 2005/2006* @

Groupe de spécialité	Filles répartition (en %)	Groupe de spécialité	Garçons répartition (en %)
Commerce, vente	26,6	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14,7
Coiffure, esthétique et autres soins	21,4	Bâtiment : finitions	9,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	9,1	Moteurs et mécanique auto	9,0
Agroalimentaire, alimentation, cuisine	6,3	Bâtiment : construction et couverture	7,7
Santé	6,2	Électricité, électronique	7,2
Comptabilité, gestion	5,7	Commerce, vente	6,3
Secrétariat, bureautique	3,0	Travail du bois et de l'ameublement	5,6
Finances, banques, assurances	2,2	Structures métalliques	5,4
Spécialités plurivalentes, échanges et gestion	2,2	Aménagement paysager	3,8
Productions animales, élevage spécialisé	2,0	Accueil, hôtellerie, tourisme	3,8
Autres	15,3	Autres	26,8
Ensemble filles	100,0	Ensemble garçons	100,0

* Tous niveaux de formation : 1^{re} année de cursus 2 et 3 ans, 1^{re} année de formation supérieure.

Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.5 L'enseignement supérieur

La scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des garçons (*figure 1*). Jusqu'en 1990, les garçons étaient proportionnellement plus nombreux au-delà de 25 ans ; depuis, la scolarisation des filles s'est fortement développée, ce qui est significatif du rattrapage qu'elles ont réalisé aux niveaux de formation les plus élevés.

En 2005, 11,6 % des filles de 25 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 10,1 % des garçons, soit un écart de 1,5 point en faveur des filles. En 1990 les taux respectifs étaient de 6,5 % et 6,7 %, soit une légère avance des garçons. En 15 ans les filles ont gagné 5 points contre 3,4 pour les garçons. Cependant, les parcours des filles dans l'enseignement supérieur ne reflètent pas leurs meilleurs résultats scolaires dans le secondaire. Le caractère très sexué des séries empruntées par les lycéens a bien sûr une incidence très forte sur le type d'études supérieures dans lesquelles les uns et les autres s'engagent mais cela ne suffit pas à expliquer les différences d'orientation entre garçons et filles après le baccalauréat. Après le baccalauréat, le choix d'intégrer ou non une **CPGE** diffère selon le sexe. La plus faible demande des filles est systématique, quelle que soient leur origine sociale et leurs performances scolaires. De façon plus générale elles se dirigent plus souvent vers des études longues à l'université et les garçons vers les filières sélectives. À la rentrée 2006, les filles sont surreprésentées dans les

filières littéraires du supérieur, dans les filières professionnelles des services, dans les **IUFM** (69,9 % des effectifs) et dans les écoles paramédicales et sociales (83,3 % des effectifs). Les garçons le sont dans les filières scientifiques et industrielles, et notamment dans les **IUT** (61,6 % des effectifs) et les écoles d'ingénieurs (74,3 % des effectifs). Dans les écoles de commerce et d'architecture, les proportions de filles et de garçons sont en revanche sensiblement identiques (*figure 2*).

Jusqu'à dans les années quatre-vingt-dix, les évolutions ont cependant été très fortes. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Dans les années quatre-vingt-dix, il continue à progresser deux fois plus vite que celui des étudiants. Ainsi, en 2006 un élève-ingénieur sur quatre est une fille contre un sur cinq en 2000.

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 56,7 % de la population étudiante (*figure 3*). Elles sont majoritaires en cursus licence (57,4 %) et en cursus master (56,7 %), mais ne sont plus que 46,9 % en cursus doctorat. C'est également dans les disciplines plus « littéraires » que la part des femmes est plus élevée : en langues (75 %) ou en lettres-sciences du langage-arts (72 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,3 %). Les femmes représentent désormais 59,9 % des étudiants de médecine-odontologie. ■

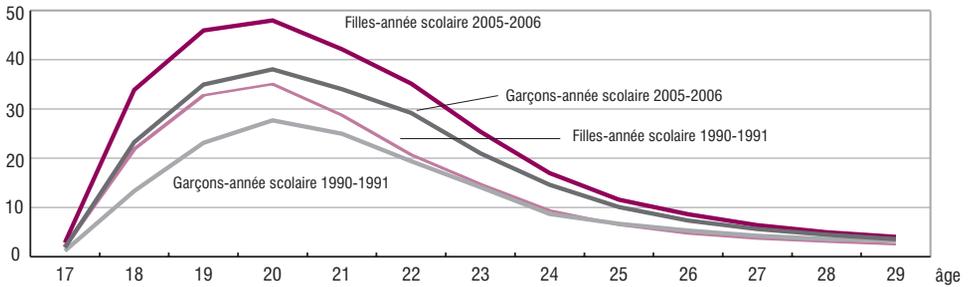
Définitions

- CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles.
- IUFM** : institut universitaire de formation des maîtres.
- IUT** : institut universitaire de technologie.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S. « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation* n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

1. Taux de scolarisation des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur¹ @



1. Y compris les apprentis.

Champ : France métropolitaine, tous ministères.

Sources : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Les étudiants dans l'enseignement supérieur

Type d'établissement	Effectifs			Part des femmes (en %)		
	1990-1991	2000-2001	2006-2007	1990-1991	2000-2001	2006-2007
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)	1 075 064	1 254 288	1 259 425	55,8	57,7	59,0
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	///	80 184	74 161	///	69,5	69,9
Instituts universitaires de technologie (IUT)	74 328	119 244	113 769	36,9	39,7	38,4
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64 427	70 263	76 160	35,0	39,5	42,0
Sections de techniciens supérieurs (STS)	199 333	238 894	228 329	50,5	51,0	50,0
Écoles d'ingénieurs	57 653	96 487	108 846	19,9	22,2	25,7
Écoles de commerce	46 128	63 392	87 333	44,4	46,2	48,1
Écoles d'architecture	15 702	15 997	19 836	38,2	44,7	51,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	23 363	32 872	39 791	58,6	57,4	59,9
Écoles paramédicales et sociales hors université	74 435	93 386	131 654	81,4	81,2	83,3
Autres écoles	86 627	95 246	115 082	57,6	52,7	53,7
Ensemble du supérieur	1 717 060	2 160 253	2 254 386	53,2	54,6	55,9

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

3. Répartition des étudiants en université par cursus et discipline en 2006-2007

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)
Droit sciences politiques	105 774	65,5	63 842	66,0	8 749	48,2	178 365	64,8
Sciences économiques, gestion	73 364	50,9	56 575	52,3	4 789	42,9	134 728	51,2
Administration économie et sociale	33 883	59,5	7 485	58,5	///	///	41 368	59,3
Lettres sciences du langage	71 689	73,0	25 173	75,3	7 287	65,1	104 149	73,0
Langues	88 063	75,0	17 914	78,0	2 852	66,1	108 829	75,2
Sciences humaines sociales	149 596	69,7	67 080	67,3	15 824	52,0	232 500	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines ¹	2 541	71,4	2 996	73,1	39	51,3	5 576	72,2
Sciences fondamentales et application	83 604	28,5	66 180	25,8	15 593	27,5	165 377	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 120	60,7	19 961	56,4	10 239	50,7	71 320	58,0
STAPS ²	29 509	31,7	6 608	31,9	524	35,1	36 641	31,7
Pluri-sciences ¹	19 941	40,9	1 113	43,4	129	31,0	21 183	41,0
Médecine-odontologie	53 545	65,6	98 926	57,1	1 611	50,7	154 082	59,9
Pharmacie	11 655	64,9	19 033	68,3	602	56,3	31 290	66,8
IUT	113 769	38,7	///	///	///	///	113 769	38,7
Total France métropolitaine + Dom	878 053	57,4	452 886	56,7	68 238	46,9	1 399 177³	56,7
Pourcentage par cursus	62,7		32,4		4,9		100	

1. Les disciplines pluri-disciplinaires ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en universités : 25 983 étudiants.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

4.6 Les diplômes

Dès l'école élémentaire les filles réussissent mieux leur parcours scolaire que les garçons. Ainsi, parmi les écoliers entrés en cours préparatoires en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler. Les filles obtiennent en général de meilleurs résultats à tous les examens du secondaire (*figure 1*). Les écarts entre les taux de réussite par sexe sont particulièrement élevés au diplôme national du brevet (6 points) et au brevet d'études professionnelles (7 points). Au baccalauréat, les filles réussissent encore mieux que les garçons (84 % contre 80 %). Cet écart en faveur des filles existe dans toutes les séries, même celles où les filles sont minoritaires comme les sciences et technologies industrielles (STI) où l'écart de réussite atteint 8 points. En 2006 91 % des filles de la série scientifique générale (S) ont réussi contre 88 % des garçons. Aussi, la **proportion de bachelières par génération** dépasse-t-elle celle des bacheliers de 11 points (*figure 2*). Près de 70 % des filles d'une génération obtiennent leur baccalauréat, principalement via des séries générales, contre moins de 60 % des garçons, qui l'obtiennent proportionnellement plus souvent via l'enseignement professionnel. Cependant, du fait de différences de logiques de parcours, le niveau des diplômes obtenus à la sortie du système éducatif par les jeunes femmes n'est pas à la hauteur de ce que laissait escompter leur réussite scolaire : même si

les filles accèdent plus souvent en licence et master, elles sont relativement peu nombreuses à entamer un doctorat ou à entrer dans une grande école. Sur les 26 000 diplômes d'ingénieur délivrés en 2005, seulement un quart l'ont été à des jeunes femmes. De même, 41 % des 9 300 doctorats délivrés en 2005 l'ont été à des femmes. Par contre 60 % des 6 800 diplômes de docteurs en santé ont été délivrés à des femmes en 2005.

Au total, au fil des générations les femmes accèdent de plus en plus, et même davantage que les hommes aux diplômes de l'enseignement supérieur. En 2006, tandis que chez les personnes ayant entre 55 et 64 ans, la proportion de titulaires de diplômes de niveau supérieur est supérieure pour les hommes que pour les femmes, chez les 45-54 ans, la proportion de femmes ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau bac + 2 devient légèrement supérieure à celle des hommes ; l'écart reste cependant encore défavorable aux femmes pour les diplômes de niveau supérieur à bac + 2 (*figure 3*). Chez les 25 à 34 ans l'écart s'est inversé : 25 % des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 20 % des hommes du même âge. Pour autant, l'effort consenti par les femmes (mesuré par le diplôme) reste moins valorisé sur le marché du travail, où les femmes sont davantage exposées au chômage et intègrent des filières où les salaires d'embauche sont les plus faibles. ■

Définitions

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour en savoir plus

- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'Information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

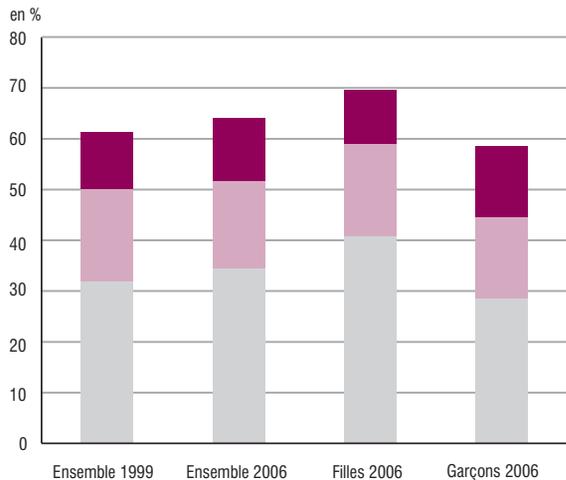
1. Les principaux diplômes délivrés

	rentrée 2006				
	Filles	Garçons	% de filles	Taux de réussite des filles	Taux de réussite des garçons
Brevet	324 109	296 059	52,3	81,8	75,5
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	56 915	75 277	43,1	78,4	76,6
Brevet d'études professionnelles (BEP)	83 174	98 957	45,7	77,6	70,7
Total baccalauréat général	163 796	118 992	57,9	87,0	85,9
Bac L (littéraire)	41 404	9 388	81,5	83,9	80,6
Bac ES (économique et social)	54 996	30 969	64,0	85,3	82,8
Bac S (scientifique)	67 396	78 635	46,2	90,6	88,0
Total baccalauréat technologique	73 804	66 903	52,5	79,7	74,8
Bac STI (sciences et techno. industrielles)	3 088	30 387	9,2	83,2	75,2
Bac STL (sciences et techno. de laboratoire)	3 713	2 802	57,0	82,5	81,5
Bac SMS (sciences médico-sociales)	19 062	905	95,5	78,9	76,1
Bac STT (sciences et techno. tertiaires)	45 325	28 405	61,5	79,6	73,5
Total baccalauréat professionnel	42 426	58 136	42,2	79,2	76,0
Production	5 097	41 291	11,0	80,3	77,2
Services	37 329	16 845	68,9	79,0	73,4
Total tous baccalauréats	280 026	244 031	53,4	83,7	80,2

Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat @

- Bac professionnel
- Bac technologique
- Bac général



Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

3. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge en 2006 @

	en %							
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou CEP	11,0	12,4	19,0	19,8	29,7	27,1	42,7	36,1
BEPC seul	5,0	6,3	8,7	6,6	11,4	8,1	9,5	7,2
CAP, BEP ou équivalent	15,8	21,4	26,5	35,0	23,2	34,2	21,0	28,3
Baccalauréat ou brevet professionnel	21,6	22,8	17,1	12,4	15,2	11,8	11,6	11,4
Baccalauréat + 2 ans	21,5	17,2	14,5	11,9	10,9	7,5	7,9	5,9
Diplôme supérieur	25,0	19,9	14,3	14,3	9,6	11,2	7,3	11,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% de bacheliers ou plus	68,2	59,9	45,8	38,6	35,6	30,5	26,8	28,4

Note : résultats en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, individus de 25 à 54 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

4.7 Les difficultés en lecture des élèves

De nombreuses études, en France et à l'étranger, montrent que les filles obtiennent de meilleurs résultats en lecture que les garçons, quel que soit le niveau scolaire considéré. En 2003, la DEPP a réalisé une « **évaluation-bilan** » afin d'apprécier, en fin d'école primaire, les compétences des élèves en compréhension écrite, et en fin de collège leurs compétences en lecture. Ce dispositif de mesure permet de répartir les élèves en **6 groupes** (notés de 0 à 5) selon leurs performances. Ainsi, en fin d'école primaire, 15 % des élèves sont en difficulté (groupes 0 et 1). Ils ne maîtrisent pas – ou mal – les compétences qui seraient nécessaires à l'entrée en sixième. Ils sont capables de prélever dans un texte des informations facilement repérables, données explicitement, mais sont en difficulté dans des tâches plus complexes. Parmi eux, 3 % sont en grande difficulté (groupe 0). Les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons : 14 % des filles ont des difficultés de lecture contre 16 % des garçons (*figure 1*). En fin de collège, 15 % des collégiens (groupes 0 et 1) présentent des compétences réduites en lecture et sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique à une discipline. Parmi

eux, 2 % sont en grande difficulté (groupe 0). À ce niveau de scolarité, les filles ont encore des performances supérieures à celles des garçons : 13 % d'entre elles sont en difficulté contre 17 % des garçons (*figure 2*). Ces résultats corroborent ceux obtenus dans les grandes enquêtes internationales auxquelles la France a participé, qu'il s'agisse de l'enquête du programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) menée auprès d'élèves de CM1 ou de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa) auprès d'élèves de 15 ans. Depuis 2000, tous les jeunes Français et Françaises âgés d'environ 17 ans, sont convoqués à la **journée d'appel de préparation à la défense** (JAPD) et sont évalués sur leurs compétences en compréhension de l'écrit. En 2006, 12 % de ces jeunes ont des difficultés réelles de compréhension, dont deux sur cinq (5 % de l'ensemble) présentent des difficultés sévères. Ce pourcentage est de 4 % chez les filles contre 6 % chez les garçons. Ces derniers sont surreprésentés dans les groupes les plus faibles et sous-représentés dans les hauts niveaux de compétences en lecture. L'inégale maîtrise de la lecture entre les jeunes des deux sexes mesurée aux enquêtes précédentes se trouve ainsi confirmée (*figure 3*). ■

Définitions

Les « évaluations-bilans » : depuis 2003, la DEPP a mis en place ce dispositif destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés. La première évaluation portait sur la maîtrise de la langue.

Groupes :

- 0 : élèves qui ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin de CM2 ;
- 1 : élèves en difficulté sur tout support dépassant un court paragraphe ;
- 2 : élèves qui maîtrisent l'aspect global d'un texte et ne rentrent pas dans le détail ;
- 3 : élèves capables d'identifier le thème, le sujet ou l'idée principale d'un texte ;
- 4 : élèves capables de repérer les idées essentielles d'un texte ;
- 5 : élèves qui atteignent une compréhension fine d'un texte.

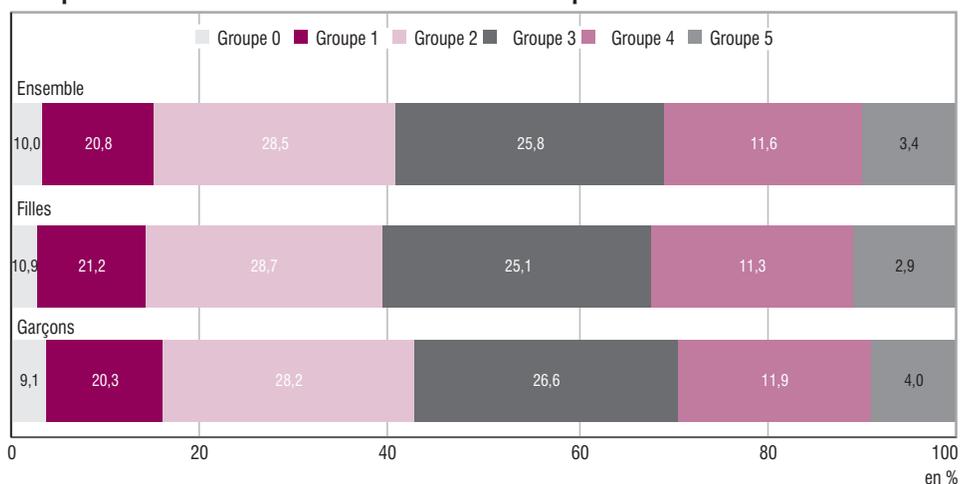
Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) : depuis octobre 1998 (avril 2000 pour les filles), tous les jeunes sont appelés à participer à cette journée, moment d'information sur la Défense et de tests. L'évaluation se déroule en deux temps : le premier permet de détecter les jeunes en difficulté, le second affine ce diagnostic.

Pour en savoir plus

- Gibert F., Levasseur J., Pastor J.-M., « La maîtrise du langage et de la langue française en fin d'école primaire », *Note Évaluation* n° 04.10, DEPP, 2004.
- Dauphin L., Trosseille B., « Les compétences générales des élèves en fin de collège », *Note Évaluation* n° 09.04, DEPP, 2004.
- De La Haye F., Gombert J.-E., Rivière J.-P., Rocher, T., « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense Année 2006 », *Note d'Information* n° 07.25, DEPP, 2007.

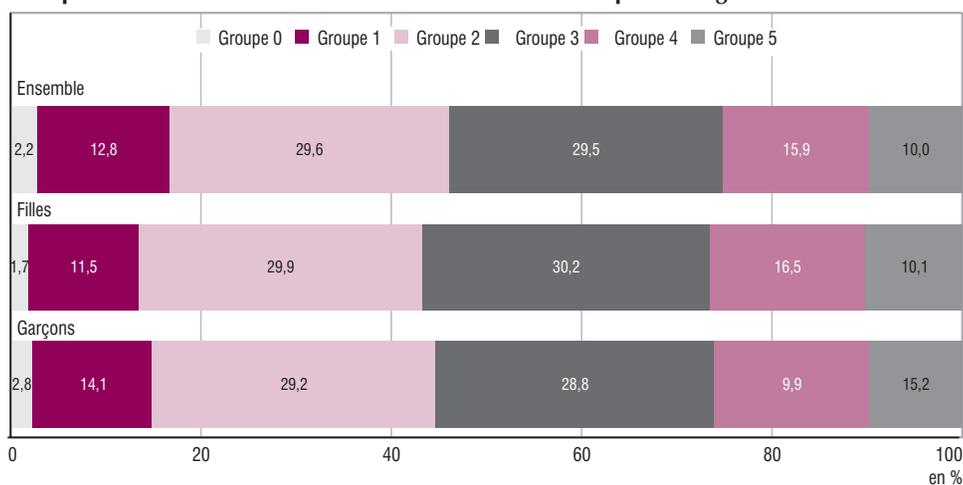
Les difficultés en lecture des élèves 4.7

1. Répartition des élèves de CM2 sur l'échelle de performances en lecture



Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Répartition des élèves de fin de 3^e sur l'échelle de compétences générales



Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Proportion de lecteurs en difficulté à 17 ans

	en %		
	Ensemble	Garçons	Filles
Lecteurs efficaces	78,7	76,0	81,5
Lecteurs médiocres	9,6	9,2	10,0
Très faibles capacités de lecture	6,9	8,9	4,9
Difficultés sévères	4,8	5,9	3,6

Champ : jeunes âgés de 17 ans ayant passé les tests lors des JAPD.

Lecture : 4, 8 % des lecteurs de 17 ans rencontrent des difficultés sévères en lecture. 5,9 % des garçons et 3,6 % des filles sont dans ce cas.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.8 Le recrutement et la formation dans la Fonction publique

Le recrutement dans la fonction publique d'État se fait le plus souvent par **concours** externe ou interne. En 2005, 67 398 fonctionnaires ont été recrutés, le plus souvent à l'issue de concours mais aussi par procédure de promotion ou de titularisation. Parmi les recrutés sur concours, 61 % sont des femmes. Une partie de ces recrutements s'est faite par voie interne, il ne s'agit donc pas uniquement de l'accueil de nouveaux agents de l'État mais aussi de changements de statut ou de corps d'agents déjà en poste dans l'administration (*figure 1*).

Les postulants à un emploi dans la fonction publique d'État via les concours externes intègrent essentiellement la catégorie A, la plus élevée dans l'échelle du statut des fonctionnaires. Ces postes de catégorie A sont majoritairement des postes d'enseignement, ce qui explique en partie la part élevée des femmes (69 %). À l'inverse, la faible féminisation des recrutements externes de niveau C (35 % de femmes) est due au poids des recrutements dans les corps de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire. Sans les recrutements de gardiens de la paix et de surveillants de prison, la part de femmes recrutées passe à 53 % du total des recrutements.

Dans les concours internes, les écarts de féminisation des recrutements selon la catégorie sont peu importants.

Les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères (*figure 2*). Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets ... La part des femmes dans le total des admis aux IRA est en nette progression ces dernières années passant de 48 % en 2004 à 55 % en 2006. Plus nombreuses aux concours externes (57 %) et internes (55 %), elles sont 48 % à y entrer via le 3^e concours.

En moyenne, les agents civils en fonction dans les ministères ont suivi 9,1 jours de **formation** initiale ou continue en 2005 (*figure 3*). C'est un peu plus pour les femmes (9,3 jours) que pour les hommes (8,9 jours), en raison de leur plus forte participation à la formation initiale. La formation continue est en revanche plus fréquemment pratiquée par les hommes (3,4 jours par an) que par les femmes (3,1 jours par an).

Les femmes cadres A sont davantage formées que les hommes, notamment en formation initiale. Au contraire, pour les agents de catégories B et C, ce sont les hommes qui reçoivent plus de journées de formation. ■

Définitions

Concours : les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplôme ou de formation. Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers. Le troisième concours est réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Formation : la formation initiale des agents est suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes. La formation continue est constituée de la formation professionnelle à l'initiative de l'administration, de la préparation aux concours ou examens, ou des congés formation.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique » volume 1, Faits et chiffres 2006-2007, *La Documentation française*, septembre 2007, DGAFP.
- Bounakhla N., « Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2004 », DGAFP, *Point stat* n° 10-2006.
- Valette C., « Les concours de recrutements des enseignants du second degré, session 2006 », *Note d'information* n° 07.34, juillet 2006, DEPP.

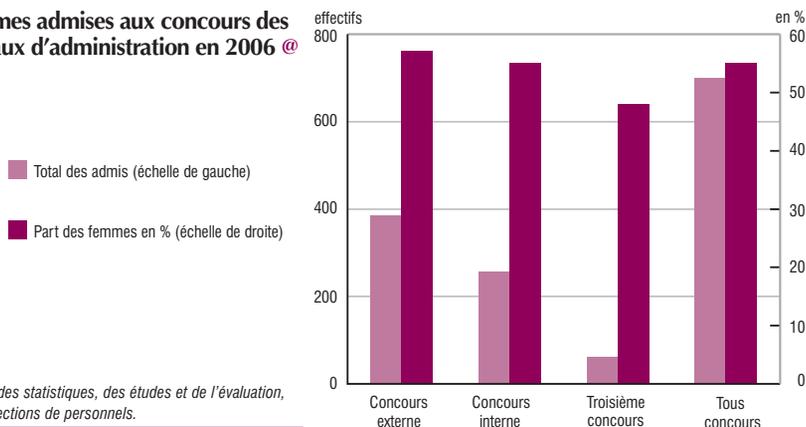
Le recrutement et la formation dans la Fonction publique 4.8

1. Les concours externes et internes par catégorie (A, B, C) en 2005 @

	Présents		Recrutés	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Concours externes	518 170	56,3	42 022	61,3
<i>dont : enseignement</i>	153 440	66,4	27 625	71,5
Catégorie A	251 210	56,4	30 526	69,0
Catégorie B	95 385	59,4	3 762	52,1
Catégorie C	171 575	53,0	7 734	35,1
Concours internes	117 164	60,8	13 980	60,4
<i>dont : enseignement</i>	43 844	57,0	7 072	65,6
Catégorie A	59 264	54,4	8 819	61,2
Catégorie B	27 953	62,8	2 377	57,8
Catégorie C	29 947	71,9	2 784	60,3

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquêtes auprès des directions de personnels.

2. Part des femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration en 2006 @



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquêtes auprès des directions de personnels.

3. Nombre de jours de formation par agent en fonction en 2005

	Formation initiale			Formation continue (y c. congé de formation et bilan professionnel)			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	5,5	6,2	5,9	3,4	3,1	3,3	8,9	9,3	9,1
Catégorie A	7,9	10,1	9,2	3,4	3,5	3,5	11,2	13,6	12,7
Catégorie B	4,6	2,6	3,3	4,0	3,4	3,6	8,6	6,0	6,9
Catégorie C et ouvriers d'État	3,0	1,2	2,1	3,3	2,3	2,8	6,3	3,5	4,9

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquête sur la formation des agents de l'État.

4.9 Cadrage européen : l'éducation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Les cinq questions prioritaires font l'objet d'objectifs chiffrés (*définitions*).

Sur tous ces indicateurs, quel que soit le pays de l'Union européenne, les femmes se positionnent mieux que les hommes sauf pour les diplômés de **l'enseignement supérieur en sciences et technologie** où elles sont minoritaires. En 2006, 78 % des jeunes Européens de 20-24 ans ont un diplôme du second cycle de **l'enseignement secondaire**, la proportion atteignant 81 % pour les femmes contre 75 % pour les hommes soit un ratio de réussite hommes/femmes de 0,93. La cible pour 2010 est d'atteindre 85 % sur l'ensemble de l'Union européenne. La France avec des taux de réussite de 84 % pour les femmes et 80 % pour les hommes présente un ratio hommes/femmes très proche de la moyenne (*figure 1*). Pour la plupart des pays, les écarts de réussite sont relativement proches de la situation moyenne, un groupe se détache toutefois avec des écarts de réussite très forts en défaveur des hommes dans les pays Baltes, Chypre ou la Grèce.

15 % des jeunes de l'Union étaient **sortants précoces** en 2006 (13 % en France). L'objectif est de passer cette proportion sous le seuil de 10 % d'ici 2010. Les jeunes femmes sortent moins souvent précocement du système

scolaire que les jeunes hommes (13 % contre 18 %). En France, 11 % des filles âgées de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont « sortantes précoces ». Cette part s'élève à 15 % chez les garçons (*figure 2*).

En France, 18 % des jeunes âgés de 15 ans présentent des faibles **compétences de lecture**, contre 20 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Les résultats obtenus à partir de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves réalisée en 2003 (Pisa) montrent également que les performances des filles sont supérieures dans l'ensemble des pays européens : 14 % des filles s'y révèlent en difficulté face à la lecture contre 26 % des garçons. Un écart similaire est observé en France. L'objectif est que la proportion de jeunes ne possédant pas les bases de la lecture baisse de 20 % d'ici 2010, et passe donc en dessous de 16 %. Les filles ont donc déjà atteint cette objectif (*figure 3*). En termes de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie, l'objectif d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés, a été atteint en 2003. Enfin, un autre objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes qui ont suivi un **cours ou une formation** au cours du mois. Actuellement ce sont 11 % des femmes contre 9 % des hommes qui sont dans ce cas. La situation française est plutôt médiocre (7,5 %) avec 7,8 % de femmes et 7,2 % d'hommes (*figure 4*). ■

Définitions

Développement des diplômés de sciences et technologie : évaluation à partir du nombre de diplômes d'enseignement supérieur délivrés dans les spécialités scientifiques et technologiques.

Généralisation de l'enseignement secondaire : évaluation du pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire. En France, c'est le pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans diplômés au moins d'un CAP, BEP ou baccalauréat.

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans, ont arrêté en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, n'ont pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme supérieur (numérateur).

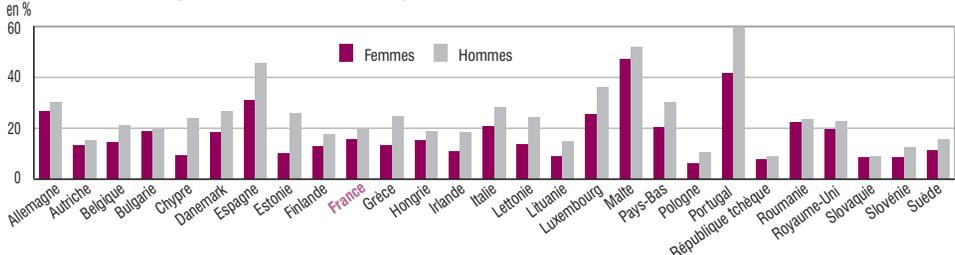
Compétences « de base » en lecture permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante (score d'au moins 458 points aux tests de Pisa).

Participation des adultes à un cours ou à une formation : estimation à partir des poursuites d'études dans les établissements courants d'enseignement ou dans des mairies, entreprises. Cet indicateur porte sur les personnes âgées de 25 à 64 ans.

Pour en savoir plus

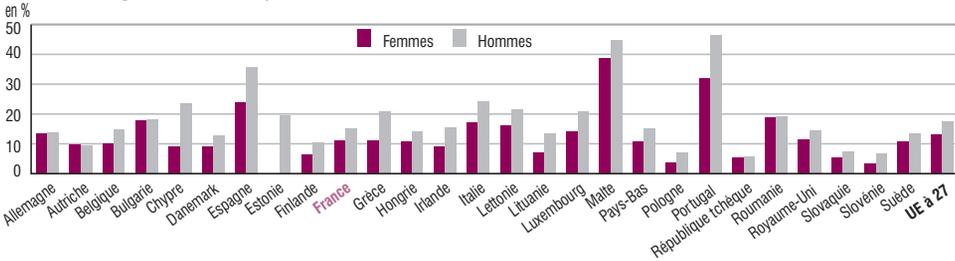
- *L'État de l'École*, édition 2007, DEPP.
- Commission européenne, rapport : « Progress towards the Lisbon objectives in education and training », édition 2006, accès en ligne : http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#measuring

1. Part de non diplômés d'un second cycle du secondaire



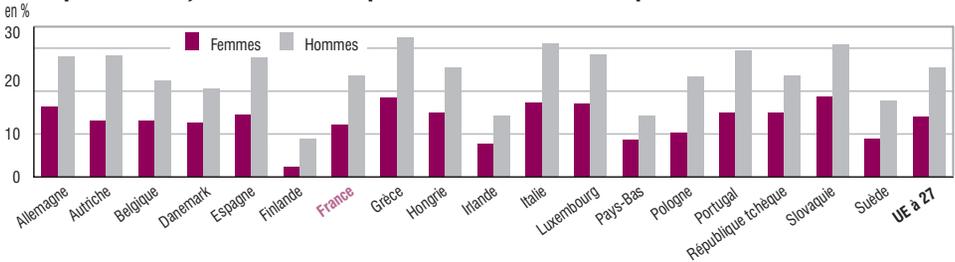
Lecture : en France, 16 % des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans n'ont ni CAP, ni BEP et ni baccalauréat. Cette part s'élève à 20 % chez les jeunes hommes.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Sortants précoces du système éducatif



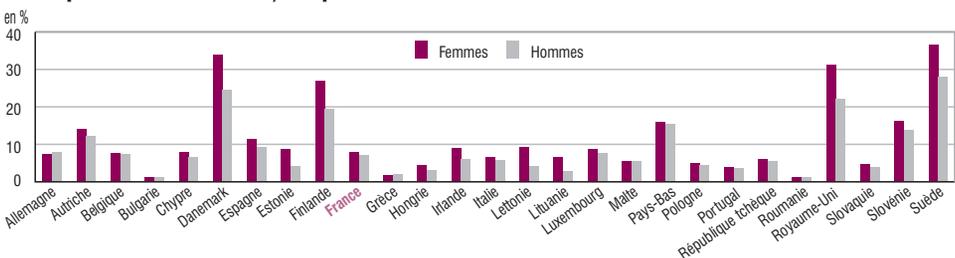
Lecture : en France, 11 % des jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP et ni baccalauréat et sont « sortantes précoces ». Cette part s'élève à 15 % chez les jeunes hommes.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

3. Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture



Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, 6 % des jeunes français de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et 11 % sont de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points).
 Source : OCDE, données 2003 du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa).

4. Proportions d'adultes ayant poursuivi une formation au cours du mois



Lecture : en France, 7,8 % des femmes âgées de 25 à 64 ans ont en 2006 suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois contre 7,2 % des hommes de 25 à 64 ans.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

5.1 La population active

En 2006, en moyenne annuelle, la France métropolitaine compte 27,5 millions d'**actifs**, dont 12,9 millions sont des femmes. Le **taux d'activité** de la population en âge de travailler, c'est-à-dire des personnes ayant entre 15 et 64 ans, a connu une augmentation constante entre 1975 et 2003. Il atteint 69,4 % en 2004 et est stable depuis, accusant même un léger recul de 0,1 point en 2006.

Les comportements féminins et masculins se sont nettement rapprochés depuis une trentaine d'années : le taux d'activité des femmes s'est accru tandis que celui des hommes a diminué.

Avec l'allongement de la scolarité, l'activité des jeunes de 15 à 24 ans a reculé, pendant une longue période (*figure 1*). Ce mouvement s'est interrompu au tournant du XXI^e siècle, tant pour les hommes que pour les femmes. En 2006, 31 % des femmes de 15 à 24 ans et 38 % des hommes du même âge sont actifs. C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes a le plus augmenté : depuis 2002, plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle ou en recherchent une, alors que c'était le cas de 60 % d'entre elles en 1975. Chez les plus de 50 ans l'activité des femmes continue également sa progression, entamée depuis plus d'une décennie sous les effets conjugués d'une réduction des mesures de préretraite et de l'impact démographique de l'arrivée à la cinquantaine des générations issues du baby-boom. En revanche, l'activité des

hommes de plus de 50 ans, qui avait augmenté à la fin des années quatre-vingt-dix, est à nouveau en recul depuis 2003.

L'absence de diplôme constitue, tout spécialement pour les femmes, un obstacle à l'activité. Chez les plus de 50 ans, moins de la moitié (45,5 %) des femmes ne possédant aucun diplôme ou le seul certificat d'études primaires (CEP) sont actives, soit près de 30 points de moins que les femmes les plus diplômées (72,7 % pour les diplômées du supérieur). Chez les plus jeunes (25-49 ans), l'activité des moins diplômés est de 20 points inférieure à celle des diplômées du supérieur (*figure 2*). C'est chez les hommes de moins de 50 ans que les écarts d'activité selon le diplôme sont le moins prononcés.

Selon le scénario tendanciel des projections de population active, la France compterait 28,5 millions d'actifs en 2050, soit environ 900 000 de plus qu'en 2005 (*figure 3*). Pour l'essentiel, la croissance de la population active se produirait dans la première décennie de la période de projection et serait principalement le fait des plus de 50 ans dont le nombre d'actifs progresserait de près de 1,2 million tandis que le nombre d'actifs de 25 à 49 ans serait le même en début et en fin de période. Ainsi, à l'horizon 2050, les seniors resteraient en activité entre un et deux ans de plus. Le taux d'activité des plus de 60 ans retrouverait progressivement son niveau du début des années quatre-vingt pour les hommes et du début des années soixante-dix pour les femmes. ■

Définitions

Actif : personne qui occupe un emploi ou qui est au chômage « au sens du BIT ». Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé la semaine de référence, qui est disponible pour travailler et a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence plus tard.

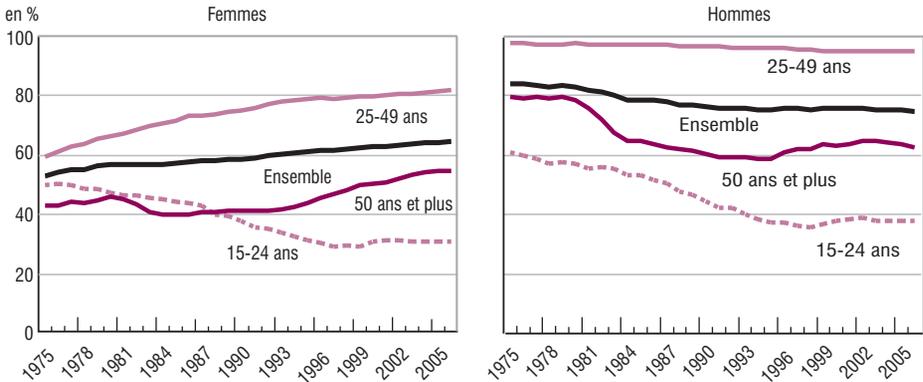
Taux d'activité : rapport entre la population active (personnes en emploi et chômeurs) et la population totale.

Pour en savoir plus

- Durier, S., Gonzalez, L., Macario-Rat, I., Thélot, H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Coudin, E., « Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.

La population active 5.1

1. Taux d'activité par tranche d'âge de 1975 à 2006 @



Note : taux d'activité moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.

Champ : population des ménages, France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans (âge en fin d'année).

Source : Insee, Insee Résultat « séries longues sur le marché du travail », enquêtes Emploi 1975-2006.

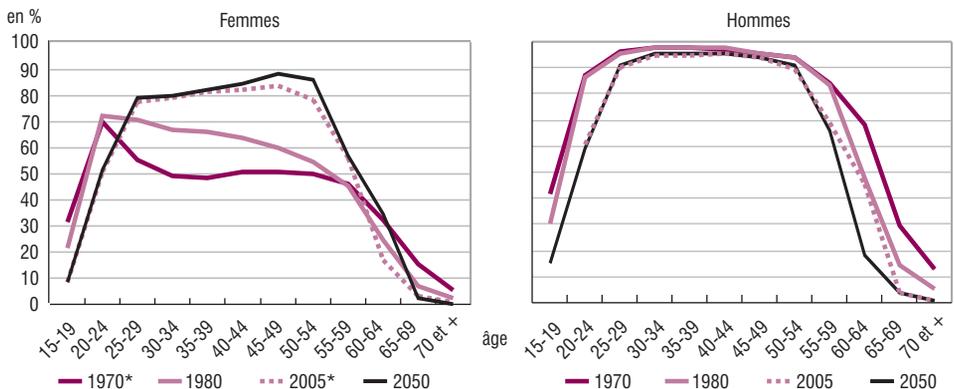
2. Taux d'activité moyens annuels selon le diplôme en 2006

	Femmes		Hommes		en %
	25-49 ans	50-64 ans	25-49 ans	50-64 ans	
Diplôme supérieur	87,3	72,7	95,2	79,3	
Baccalauréat + 2 ans	89,6	64,3	97,3	72,1	
Baccalauréat ou brevet professionnel	85,2	61,3	95,7	67,0	
CAP, BEP ou autre diplôme	83,2	57,9	96,2	63,7	
Brevet des collèges	79,6	56,1	94,8	65,2	
Aucun diplôme ou CEP	67,5	45,5	89,6	52,7	
Ensemble	82,3	54,9	94,8	62,7	

Champ : France métropolitaine, personnes de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Taux d'activité observés et prédits en moyenne annuelle



* Observés.

Note : l'activité considérée ici est une moyenne annuelle, ainsi, un jeune en formation initiale peut aussi contribuer aux ressources en main-d'œuvre le temps de « boulots d'été ».

Source : Insee, enquêtes Emploi, Projection de population active 2006.

5.2 Le statut et le temps de travail

En 2006, selon l'enquête Emploi, 25 millions de personnes ont un emploi dont 11,6 millions de femmes et 13,4 millions d'hommes. 48,4 % des emplois salariés sont par ailleurs occupés par des femmes.

Tous secteurs confondus, elles sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois temporaires comme les contrats à durée déterminée, les stages et certaines catégories d'emplois aidés (10,0 % contre 6,4 %). Seule exception, l'intérim reste une forme d'emploi très majoritairement masculine (figure 1).

Alors qu'environ un homme actif occupé sur sept est non salarié, c'est le cas de moins d'une femme sur dix. Bien que la part des emplois à temps partiel connaisse un léger repli, ils concernent encore, en 2006, 30,3 % de la population active féminine occupée contre 6,0 % pour les hommes. Parmi les actifs à

temps partiel, moins d'un tiers a un horaire habituel de travail hebdomadaire supérieur à 30 heures (figure 2) : 30,7 % des femmes actives à temps partiel sont dans ce cas contre 26,9 % des hommes. Une proportion non négligeable (15,3 %) des emplois à temps partiel féminins ne dépassent pas 15 heures de travail hebdomadaire, soit 4,6 % de la population active féminine occupée. Elles sont également près de quatre fois plus nombreuses que les hommes à se trouver dans une situation de **sous-emploi** (figure 3). En effet, 975 000 d'entre elles ayant un emploi à temps partiel, recherchent un emploi ou souhaitent travailler davantage ; 265 000 hommes sont dans ce cas. Hommes ou femmes, ce sont surtout les ouvriers et les employés qui sont à temps partiel contre leur choix. ■

Définitions

Sous-emploi : la population en sous-emploi, au sens du BIT, est constituée de deux groupes de personnes : celles qui travaillent à temps partiel, qui souhaitent travailler plus, qui recherchent un emploi et/ou qui sont disponibles pour travailler plus et celles qui ont involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Bigot J.-F., Goux D., « Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee Première* n° 909, juillet 2003.
- Insee, « Une nouvelle enquête Emploi », *Économie et statistique* n° 362, juillet 2003.

Le statut et le temps de travail 5.2

1. La population active occupée selon le statut des emplois en 2006 @

en milliers

	Femmes		Hommes		Total
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	
Non salariés	689	206	1 816	94	2 805
Salariés	7 436	3 319	10 798	678	22 231
Intérimaires	129	33	360	18	540
Apprentis	75	27	180	45	327
Contrats à durée déterminée (y c. contrats aidés)	682	529	653	186	2 050
Contrats à durée indéterminée ¹ (y c. contrats aidés)	6 551	2 731	9 604	429	19 314
Total	8 125	3 526	12 613	772	25 036

1. Y compris les salariés sans contrats, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. La population active occupée à temps partiel selon la durée du temps partiel en 2006 @

Durée hebdomadaire moyenne de travail	Femmes	Hommes	Part des femmes	Population active féminine occupée
	(en milliers)	(en milliers)	(en %)	(en %)
Moins de 15 heures	540	145	78,9	4,6
De 15 à 29 heures	1 895	414	82,1	16,3
30 heures ou plus	1 084	208	83,9	9,3
Ensemble	3 526	773	82,0	30,3

Champ : population active occupée de 15 ans et plus à temps partiel, sauf pour la colonne « population active féminine occupée ».

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Taux de sous-emploi parmi les actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006 @

Catégorie socioprofessionnelle	Taux de sous-emploi ¹		Effectifs en sous-emploi	
	(en % du nombre total d'emplois)		(en milliers)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadre et profession intellectuelle supérieure	2,8	1,3	40	31
Profession intermédiaire	4,8	2,0	141	60
Employé	12,5	4,6	704	78
Ouvrier	9,0	2,6	91	124
Ensemble	8,6	2,4	997	323

1. Le sous-emploi regroupe les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus et étant prêtes à le faire (disponibles, ou recherche d'un autre emploi). Sont également incluses les personnes, à temps plein ou à temps partiel, en situation technique.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.3 La structure des emplois

La législation pose pour principe général l'interdiction de discriminations basées sur le genre dans l'accès aux métiers. Pourtant, les structures des emplois occupés par les actifs de chaque sexe restent encore très contrastées. Ces différences se traduisent à la fois dans la répartition des hommes et des femmes par **secteurs** d'activité économique et dans leurs profils socioprofessionnels.

Le secteur tertiaire, principal gisement d'emploi, concentre près de 86 % de la **population active occupée** féminine pour seulement 60 % de l'emploi masculin. Trois femmes sur dix travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. L'emploi est particulièrement féminisé dans ces trois domaines : les trois quarts des salariés y sont des femmes. Les femmes sont également très nombreuses à travailler dans les services aux particuliers. À l'inverse, la construction, avec 9 postes sur 10 occupés par des hommes, reste un bastion de l'emploi masculin (*figure 1*).

Les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois : près de la moitié des femmes

sont employées, tandis que plus d'un tiers des hommes sont ouvriers. De fait, les métiers d'ouvriers sont très majoritairement occupés par des hommes : c'est le cas de plus de 82 % d'entre eux. Et les métiers d'employés, si l'on excepte policiers et militaires, sont très majoritairement occupés par des femmes : celles-ci représentent près de 80 % des employés. Les hommes et les femmes occupent à peu près dans les mêmes proportions des postes de niveau de qualification intermédiaire : près d'un des actifs et actives occupés sur quatre est dans cette position. Mais ils n'y exercent pas les mêmes métiers : les hommes sont plutôt techniciens ou agents de maîtrise, les professions intermédiaires de la santé et du travail social restent plus féminines. De même, le secteur de l'éducation compte plus de 65 % de femmes parmi les instituteurs. Les postes de cadres sont encore majoritairement occupés par des hommes (63 % contre 37 %). En outre, parmi les chefs d'entreprise on dénombre cinq fois plus d'hommes que de femmes (*figure 2*). ■

Définitions

Secteur : il regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Population active occupée : au sens du BIT, elle comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit de travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n°1164, novembre 2007.
- Meron M., Okba M., Viney X., « Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales, Insee Références*, édition 2006.

La structure des emplois 5.3

1. Actifs occupés selon le secteur d'activité en 2006 @

	en milliers				
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes en %	Population féminine occupée en %
Agriculture, sylviculture et pêche	259	670	929	27,9	2,2
Industries agricoles	231	380	611	37,8	2,0
Industries des biens de consommation	310	358	668	46,4	2,7
Industrie automobile	53	250	303	17,5	0,5
Industries des biens d'équipement	163	676	839	19,4	1,4
Industries des biens intermédiaires	328	1 019	1 347	24,4	2,8
Énergie	54	217	271	19,9	0,5
Construction	157	1 475	1 632	9,6	1,3
Commerce et réparations	1 523	1 797	3 320	45,9	13,0
Transports	243	802	1 045	23,3	2,1
Activités financières	464	330	794	58,4	4,0
Activités immobilières	192	165	357	53,8	1,6
Services aux entreprises	1 338	1 943	3 281	40,8	11,4
Services aux particuliers	1 343	850	2 193	61,2	11,5
Éducation, santé, action sociale	3 637	1 191	4 828	75,3	31,1
Administrations	1 396	1 329	2 725	51,2	11,9
Total	11 707	13 467	25 174	46,5	100,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans ou plus.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Actifs occupés selon la catégorie professionnelle en 2006

	en milliers				
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes en %	Population féminine occupée en %
Agriculteurs	184	451	635	29,0	1,6
Artisans	174	560	734	23,7	1,5
Commerçants et assimilés	267	453	720	37,1	2,3
Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	20	98	118	17,1	0,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 448	2 430	3 878	37,3	12,4
dont : professions libérales	138	222	360	38,4	1,2
<i>cadres de la Fonction publique</i>	157	214	371	42,3	1,3
<i>professeurs, professions scientifiques</i>	409	340	749	54,6	3,5
<i>professions de l'information, des arts et des spectacles</i>	97	129	226	42,8	0,8
<i>cadres administratifs et commerciaux d'entreprises</i>	460	654	1 114	41,3	3,9
<i>ingénieurs et cadres techniques d'entreprises</i>	188	871	1 059	17,8	1,6
Professions intermédiaires	2 928	3 004	5 932	49,4	25,0
dont : instituteurs et assimilés	582	277	859	67,7	5,0
<i>professions intermédiaires de la santé et du travail social</i>	919	244	1 163	79,0	7,8
<i>clergé, religieux</i>	2	10	12	14,3	0,0
<i>prof. intermédiaires adm. de la Fonction publique</i>	265	194	459	57,8	2,3
<i>prof. intermédiaires adm. et commerciales des entreprises</i>	950	837	1 787	53,2	8,1
<i>techniciens</i>	148	929	1 077	13,7	1,3
<i>contremaîtres, agents de maîtrise</i>	63	512	575	11,0	0,5
Employés	5 667	1 716	7 383	76,8	48,4
dont : employés civils et agents de service de la Fonction publique	1 706	459	2 165	78,8	14,6
<i>policiers et militaires</i>	57	460	517	11,1	0,5
<i>employés administratifs d'entreprises</i>	1 492	285	1 777	83,9	12,7
<i>employés de commerce</i>	853	268	1 121	76,1	7,3
<i>personnels des services directs aux particuliers</i>	1 558	243	1 801	86,5	13,3
Ouvriers	1 016	4 752	5 768	17,6	8,7
dont : ouvriers qualifiés de type industriel	203	1 132	1 335	15,2	1,7
<i>ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	123	1 313	1 436	8,5	1,0
<i>chauffeurs</i>	48	582	630	7,6	0,4
<i>ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport</i>	48	389	437	11,0	0,4
<i>ouvriers non qualifiés de type industriel</i>	369	708	1 077	34,2	3,2
<i>ouvriers non qualifiés de type artisanal</i>	164	476	640	25,6	1,4
<i>ouvriers agricoles</i>	61	152	213	28,7	0,5
Total	11 707	13 467	25 174	46,5	100,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans et plus.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.4 Les actifs de la fonction publique d'État

Les emplois de la fonction publique de l'État restent marqués, comme ceux du secteur privé, par une forte spécialisation et des écarts de niveau hiérarchique entre hommes et femmes. Tous ministères confondus le taux de féminisation est de 57 % au 31 décembre 2005 parmi les **agents** civils (*figure 1*). Titulaires et non titulaires, toutes filières professionnelles réunies, comptent une proportion de femmes équivalente (58 %). La faible féminisation des ouvriers d'État fait baisser le taux global d'un point.

Dans les ministères qui relèvent du domaine social, la part des femmes est plus importante. C'est le cas notamment du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Éducation nationale où la part des femmes est respectivement de 71 et 65 % des effectifs. Le métier d'enseignant est en effet très féminisé. Les femmes constituent ainsi la plus grande partie (66 %) des professeurs agrégés, certifiés et assimilés tels les professeurs des écoles (cadres de catégorie A).

Si on exclut les enseignants, la part des femmes parmi l'ensemble des agents civils des ministères diminue mais reste importante, passant de 57 % à 51 %. Les ministères les plus « masculins » sont l'Équipement avec 71 % d'hommes et l'Intérieur avec 68 %.

Alors qu'environ 60 % des postes de **catégories A et B** sont occupés par des femmes,

celles-ci ne représentent que la moitié des agents de **catégorie C**, du moins chez les titulaires. Chez les non-titulaires de catégorie C, les femmes sont en effet largement majoritaires (70 %).

Une partie des différences de féminisation entre ministères s'explique par des structures différentes en termes de catégorie socioprofessionnelle (*figure 2*). Ainsi, 57 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont des femmes mais celles-ci ne représentent que 20 % des ouvriers. À un niveau plus fin, les différences sont encore plus marquées : près de 80 % des employés administratifs sont des femmes. Ce rapport est inversé chez les personnels de la police et des prisons, les militaires et les sous-officiers.

En 2005, 15 % des agents des ministères et établissements publics sont à temps partiel (y compris cessation progressive d'activité et temps incomplet des non-titulaires). C'est un peu moins que dans l'ensemble de la population active (17 %). Parmi les titulaires des ministères (hors établissements publics), 10 % sont à temps partiel : 16 % chez les femmes, 2 % chez les hommes. La modalité la plus répandue est le temps partiel à 80 %. Le travail à mi-temps (50 %) reste choisi par la majorité des enseignants à temps partiel même si les assouplissements de réglementation les concernant leur donnent accès à d'autres modalités. ■

Définitions

Fichiers de paie : l'Insee utilise ces fichiers pour établir des statistiques sur les agents de l'État et leurs rémunérations. Ce dispositif est complété par l'exploitation des DADS (déclarations annuelles des données sociales), notamment pour le recensement de certains non-titulaires et des agents de certains établissements publics.

Agents de l'État : ce terme regroupe les agents titulaires, les militaires, les non-titulaires et les ouvriers d'État qui travaillent dans des ministères (administration centrale, services déconcentrés) ou dans des établissements publics administratifs. Les personnels sont répartis en trois niveaux hiérarchiques :

catégorie A : assurent les fonctions d'études générales, de conception et de direction ;

catégorie B : assurent les fonctions d'application ;

catégorie C : assurent les tâches d'exécution.

Pour en savoir plus

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1 ; *Faits et chiffres*, La documentation française, 2007.
- Lemerle-Guillaumat S., Verdes O., « Les agents de l'État au 31 décembre 2004 », *Insee Résultats* n° 61, 2007.
- DGAFP, « Peu de femmes dans les emplois dirigeants des trois fonctions publiques en 2003 », *PointStat*, n° 8, 2005.

Les actifs de la fonction publique d'État 5.4

1. Effectifs de la fonction publique d'État par ministère (personnels civils) @

au 31 décembre 2005

Ministère	Titulaires		Non titulaires		Ouvriers d'État		Total	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	9 583	42,3	9 097	44,6			18 680	43,4
Affaires sociales	24 423	71,3	4 381	66,2			28 804	70,5
Agriculture	32 332	52,4	4 564	59,5	24	–	36 920	53,2
Culture	12 192	53,0	1 670	52,3			13 862	52,9
Défense	42 353	56,0	7 691	38,5	38 832	16,9	88 876	37,4
Économie	182 082	59,0	10 791	67,2	543	15,1	193 416	59,3
Éducation nationale ¹	1 102 451	64,9	90 585	60,8	1		1 193 037	64,6
Équipement	97 184	30,0	7 209	43,7	9 439	2,2	113 832	28,6
Intérieur	170 166	31,0	5 410	61,9	1 418	4,7	176 994	31,8
Jeunesse et sports	5 728	41,1	2 108	35,6			7 836	39,6
Justice	69 445	53,2	5 596	62,3			75 041	53,9
Outre-mer	696	57,3	423	42,3	21	23,8	1 140	51,1
Services du Premier ministre	1 590	57,2	1 239	47,2	583	45,1	3 412	51,5
Total non enseignants	891 201	51,9	102 018	61,3	50 861	14,1	1 044 080	51,0
Total	1 750 225	58,0	150 764	57,9	50 861	14,1	1 951 850	56,8
Dont : A	983 161	59,9	58 839	45,6	37	–	1 042 037	59,1
B	241 960	62,3	37 403	67,4	6 055	8,1	285 418	61,8
C	525 104	52,2	35 100	69,5	44 759	14,9	604 963	50,5
Indéterminé	–	–	19 422	56,1	10	–	19 432	56,1

1. Contient l'enseignement supérieur et les allocataires de recherche.

Champ : agents civils, tous ministères, hors établissements publics, hors emplois aidés.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, exploitation des fichiers de paie Insee.

2. Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle (personnels civils et militaires)

au 31 décembre 2005

	Femmes		Hommes		Ensemble		Femmes (en %)
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	613 982	53,3	457 830	40,4	1 071 812	46,9	57,3
dont : cadres administratifs	40128	3,5	51050	4,5	91 178	4,0	44,0
prof. de l'enseignement sup. chercheurs	26694	2,3	48388	4,3	75 082	3,3	35,6
professeurs agrégés, certifiés et assimilés							
dont professeurs des écoles	496 161	43,1	258 977	22,8	755 138	33,0	65,7
Professions intermédiaires	215 795	18,7	326 914	28,8	542 709	23,7	39,8
dont : instituteurs et assimilés	39 769	3,5	10 315	0,9	50 084	2,2	79,4
maîtres d'internats, surveillants d'externat	16 343	1,4	7 023	0,6	23 366	1,0	69,9
professions intermédiaires administratives	85 220	7,4	38 547	3,4	123 767	5,4	68,9
sous-officiers	23 771	2,1	169 192	14,9	192 963	8,4	12,3
Employés	302 008	26,2	273 464	24,1	575 472	25,2	52,5
dont : employés administratifs	192 556	16,7	47 027	4,1	239 583	10,5	80,4
personnels de service	64 779	5,6	26 173	2,3	90 952	4,0	71,2
personnels de la police et des prisons	18 578	1,6	106 974	9,4	125 552	5,5	14,8
hommes du rang	14 502	1,3	84 112	7,4	98 614	4,3	14,7
Ouvriers	19 292	1,7	76 193	6,7	95 485	4,2	20,2
Ensemble	1 151 077	100,0	1 134 401	100,0	2 285 478	100,0	50,4

Champ : agents civils et militaires de la Fonction publique, hors établissements publics, hors emplois aidés.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, exploitation des fichiers de paie Insee.

5.5 Les non-salariés

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'au début des années 2000, l'emploi **non salarié** non agricole ne cesse de diminuer dans la population active. Cette tendance s'inverse à partir de 2002 : le nombre d'artisans, comme le nombre d'indépendants dans les services (commerçants, hôtels-café-restaurants, prestataires de services), ou celui des membres des professions libérales sont en hausse.

Sur longue période, et malgré le ressaut observé ces dernières années, on assiste donc plutôt à une salarisation croissante des emplois féminins et masculins : diminution des effectifs d'agriculteurs, érosion du petit commerce et réduction du travail artisanal. Parmi les emplois féminins non salariés la proportion des **aides familiales** continue de décroître, elle ne représente plus que 1,4 % de l'ensemble des emplois. L'activité d'aide familiale, qui était exercée en l'absence de contrat de travail salarié, était la même que celle du conjoint et était souvent considérée comme une déclinaison du travail domestique ou une aide ponctuelle. La baisse du nombre d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants

indépendants (majoritairement des hommes), explique en partie la diminution du nombre d'aides familiales. Dans le même temps, certaines d'entre elles ont acquis un statut de salariée. La proportion de femmes indépendantes ou employeurs se maintient quant à elle depuis 1990.

De ce fait, en 2006, alors que le nombre de salariés est sensiblement équivalent à celui des salariées, deux non-salariés sur trois sont des hommes (*figure 1*). Ainsi, près de 8 % des femmes actives occupées sont non salariées et 14 % des hommes. Au-delà de ces écarts, leurs statuts sont très différents : huit employeurs sur dix sont des hommes mais trois quarts des personnes se déclarant aide familiale sont des femmes.

Comme pour les activités salariées, on retrouve la plupart des femmes non salariées dans les activités tertiaires (69,4 %). Cependant parmi les non-salariés du commerce ou des services, elles ne représentent qu'un peu plus du tiers des effectifs (*figure 2*). La construction, l'industrie et l'agriculture sont des activités masculines, de façon plus marquée encore que parmi les salariés. ■

Définitions

Non-salariés : cette catégorie regroupe les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Aide familiale : c'est une personne aidant un membre de sa famille non salarié, sans en être salariée. Elle peut participer à l'activité principale ou exercer des fonctions administratives.

Pour en savoir plus

- Beffy M., « Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor », France Portrait social, *Insee Références*, édition 2006.
- Beffy M., « En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs », *Insee Première* n° 1081, mai 2006.
- Amossé T., « Professions au féminin : représentation statistique, construction sociale », Travail, *Genre et Société*, n° 11, MAGE - CNRS, 2003.
- Estrade M.-A., Missegue N., « Se mettre à son compte et rester indépendant », *Économie et Statistique* n° 337-338, Insee, 2001.
- Marchand O., « Saliariat et non-saliariat dans une perspective historique », *Économie et Statistique* n° 319-320, Insee, 1998.

1. Population active occupée selon le statut en 2006

	Effectifs (en milliers)	Répartition de la population active occupée (en %)	Part de chaque sexe dans la catégorie (en %)
Femmes	11 707	100,0	46,5
Non-salariées	899	7,7	31,9
<i>Indépendantes</i>	488	4,2	32,8
<i>Employeurs</i>	243	2,1	22,0
<i>Aides familiales</i>	168	1,4	72,7
Salariées	10 808	92,3	48,3
<i>Secteur privé</i>	7 624	65,1	44,5
<i>Secteur public</i>	3 184	27,2	60,8
Hommes	13 467	100,0	53,5
Non-salariés	1 921	14,3	68,1
<i>Indépendants</i>	998	7,4	67,2
<i>Employeurs</i>	860	6,4	78,0
<i>Aides familiaux</i>	63	0,5	27,3
Salariés	11 546	85,7	51,7
<i>Secteur privé</i>	9 490	70,5	55,5
<i>Secteur public</i>	2 056	15,3	39,2
Ensemble	25 174		100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Non-salariés selon le secteur d'activité en 2006

	Effectifs (en milliers)	Répartition de la population active occupée (en %)	Part de chaque sexe dans la catégorie (en %)
Femmes	898	100,0	31,9
Agriculture	182	20,3	28,5
Industrie	58	6,5	27,0
Construction	35	3,9	9,6
Tertiaire	623	69,4	39,0
<i>dont : commerce</i>	165	18,4	34,6
<i>services</i>	265	29,5	40,2
Hommes	1 920	100,0	68,1
Agriculture	456	23,8	71,5
Industrie	157	8,2	73,0
Construction	331	17,2	90,4
Tertiaire	976	50,8	61,0
<i>dont : commerce</i>	312	16,3	65,4
<i>services</i>	394	20,5	59,8
Ensemble	2 818		100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.6 Le chômage

Au troisième trimestre 2007, le nombre de **chômeurs au sens du BIT** s'élevait, en France métropolitaine, à 2 203 000 personnes, soit 7,9 % de la population active. Après avoir légèrement augmenté en 2005, le **taux de chômage** diminue régulièrement depuis le début de l'année 2006. Cette baisse est particulièrement nette pour les femmes : en un an, le taux de chômage des femmes a été réduit de 1,6 point (de 10,0 % à 8,4 %), contre 0,4 point pour celui des hommes (7,9 % à 7,5 %).

En moyenne annuelle, le taux de chômage était en 2006, en France métropolitaine, de 8,8 %. Après la hausse des années 2002-2004, le taux de chômage annuel moyen s'est stabilisé entre 2004 et 2006. Il a même légèrement baissé pour les femmes (*figure 1*). C'est pour les femmes de 25 à 49 ans que l'amélioration est la plus nette : leur taux de chômage passe de 9,5 % en 2004 à 9 % en 2006. En revanche, le taux de chômage annuel des jeunes femmes continue d'augmenter et atteint 24 % en 2006. Concernant les 50 ans ou plus, le taux de chômage des hommes a augmenté de 0,4 point entre 2005 et 2006, alors que celui des femmes est resté stable.

Le chômage de longue durée repart à la hausse après trois années de décrue : 42,2 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an (*figure 2*). Cette augmentation du chômage de longue durée a plus affecté les hommes que les femmes : leur proportion a progressé de 2 points en un an, contre 1 point

pour les femmes. En 2006, un écart de 1 point sépare la proportion d'hommes et de femmes au chômage depuis plus d'un an (respectivement 42,8 % et 41,7 %). Cette forme de chômage touche particulièrement les salariés âgés que les entreprises recrutent difficilement : 61,6 % des hommes de 50 ans ou plus au chômage, le sont depuis plus d'un an et 60,7 % des femmes du même âge. Le chômage de très longue durée est caractéristique des chômeurs âgés de plus de 50 ans ; en 2006, il concerne presque autant les femmes que les hommes : 37,7 % des chômeuses de plus de 50 ans sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 2 ans, contre 38,1 % des chômeurs du même âge.

Parmi les chômeurs, les femmes recherchent plus souvent un emploi à la fin d'un contrat à durée déterminée (44,2 % contre 42,0 % des hommes) ou à la suite d'une démission (14,3 % contre 8,1 % des hommes, *figure 3*). Les hommes, plus présents dans l'industrie, sont plus souvent en recherche d'emploi à la suite d'un licenciement que les femmes.

Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, l'écart en leur défaveur avoisinant un point, sauf pour les ouvrières : 17,3 % sont au chômage contre 10,2 % des hommes (*figure 4*). Les récents plans de licenciements ont en effet surtout concerné des secteurs d'activité où les femmes sont majoritaires, tel que le secteur du textile. ■

Définitions

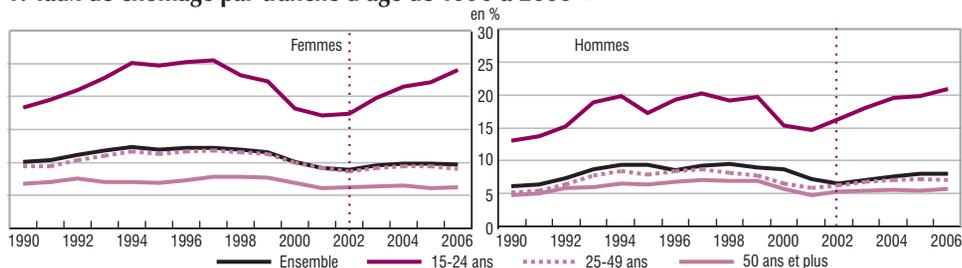
Chômeur au sens du BIT : il s'agit d'une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé la semaine de référence, qui est disponible pour travailler et a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence plus tard. En 2007, afin de faciliter les comparaisons internationales, l'Insee s'est rapproché de la définition de recherche d'emploi utilisée au niveau européen, plus restrictive que celle utilisée auparavant. En particulier, le simple renouvellement de l'inscription à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi ; il l'est en revanche s'il s'accompagne, par exemple, d'un contact avec un conseiller du service public de l'emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Pour en savoir plus

- Insee, « Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail : résultats de l'enquête Emploi au troisième trimestre de 2007 », *Informations Rapides* n° 349, 11 décembre 2007.
- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Coudin E., « Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.

1. Taux de chômage par tranche d'âge de 1990 à 2006 @



Note : taux de chômage au sens du BIT en mars de chaque année (sauf celles du recensement : janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux de chômage en moyenne annuelle à partir de 2002, le changement de série est signalé par la ligne pointillée verticale.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Proportion de personnes au chômage de longue durée parmi les chômeurs en 2006 @

Âge	en %	
	Au chômage depuis 1 an ou plus	Au chômage depuis 2 ans ou plus
Femmes		
15 - 24 ans	41,7	21,0
25 - 49 ans	24,6	9,0
50 ans ou plus	42,7	20,8
Hommes		
15 - 24 ans	60,7	37,7
25 - 49 ans	42,8	21,4
50 ans ou plus	26,7	8,8
Ensemble	44,1	21,9

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT, âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Répartition des chômeurs selon les circonstances de recherche d'emploi en 2006 @

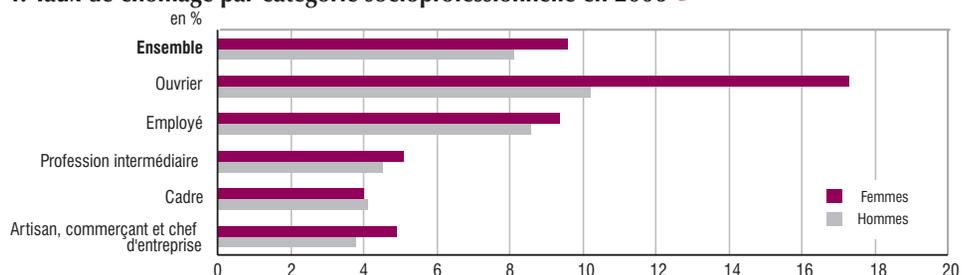
	Moyenne 2006		Ensemble
	Femmes	Hommes	
N'a jamais exercé d'activité professionnelle régulière	7,1	5,1	6,2
Fin d'emploi à durée limitée	44,2	42,0	43,2
Démission	14,3	8,1	11,3
Rupture du contrat pour maladie ou invalidité	3,9	5,1	4,5
Licenciement	25,4	32,1	28,5
Autres circonstances	3,0	6,2	4,5
Circonstance inconnue	2,1	1,4	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT, âgés de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

4. Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2006 @



Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.7 L'insertion sur le marché du travail

Divers indicateurs peuvent rendre compte de l'exclusion du marché du travail des différentes catégories de population ou de leur insertion sur ce marché. Parmi eux, le **taux d'inactivité** représente la part de personnes ne participant pas au marché du travail (retraités, étudiants, personnes au foyer ...) et le **taux de chômage** qui indique la proportion de personnes actives qui, bien que souhaitant travailler, sont sans emploi. Le taux d'inactivité est plus important pour les femmes que pour les hommes. Pour les premières, la durée écoulée depuis la **sortie de la formation initiale** est un facteur qui augmente le taux d'inactivité (*figure 1*). Les diplômés favorisent, pour les hommes comme pour les femmes, l'insertion professionnelle : 1 à 4 ans après la sortie de la formation initiale, le taux de chômage s'élève, pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, à 10 % aussi bien pour les hommes que pour les femmes (*figure 1*) ; pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP en revanche, le taux de chômage est de 19 % pour les hommes contre 31 % pour les femmes. Plus on s'éloigne de la date de sortie de formation initiale, moins le taux de chômage est élevé. Pour les personnes ayant fini leur formation initiale 1 à 4 ans auparavant, le taux de chômage est de 18 % alors qu'il est inférieur à 10 % lorsque la formation est terminée depuis plus longtemps.

Les femmes sont minoritaires parmi les titulaires de **contrats aidés** du secteur marchand, plus susceptibles de déboucher sur des emplois

classiques, et majoritaires dans ceux du secteur non marchand relevant davantage des politiques d'insertion et de réinsertion. Dans le secteur marchand plus de 660 000 personnes ont été recrutées sous contrat aidé en 2006 ; moins de 40 % sont des femmes (*figure 2*). Près de 280 000 personnes – 68 % d'hommes – ont signé un contrat d'apprentissage. Le contrat de professionnalisation, qui permet aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans d'acquérir une qualification professionnelle en alternant travail en entreprise et formation, a lui été signé par un peu plus de femmes que d'hommes. Le contrat jeunes en entreprises, qui vise à favoriser l'embauche pérenne de jeunes éloignés de l'emploi, compte moins de 30 % de femmes. Moins de la moitié (46 %) des bénéficiaires d'un contrat initiative emploi, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi éprouvant des difficultés d'accès à l'emploi, sont des femmes. Par ailleurs, environ un chômeur sur trois bénéficiant du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) est une femme, proportion comparable à celle des femmes parmi les créateurs d'entreprise dans leur ensemble. En revanche, dans le secteur non marchand, 63 % des contrats aidés ont été signés par des femmes en 2006. C'est le cas des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir qui, le 1^{er} mai 2005, ont succédé aux contrats emploi solidarité et aux contrats emploi consolidé. ■

Définitions

Taux d'inactivité : le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives (pour la définition des actifs voir *fiche 5.1*) et la population totale.

Taux de chômage : voir *fiche 5.6*.

Sortie de formation initiale : la date de sortie de formation initiale est la première interruption de plus d'un an dans le parcours de formation (études scolaires ou universitaires). L'apprentissage fait partie de la formation initiale s'il s'est effectué dans la continuité de la formation initiale.

Contrats aidés : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

Pour en savoir plus

- Lamarche P., Pujol J., « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2006 : forte hausse des embauches », *Premières informations-Premières synthèses* n° 41.2, Dares, octobre 2007.
- Lamarche P., Pujol J., « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2005 : premier bilan », *Premières informations-Premières synthèses* n° 37.3, Dares, septembre 2006.
- « Bilan Formation-Emploi (II) - Formation et qualité des emplois occupés », *Économie et Statistique* n° 388-389, juin 2006.
- « Bilan Formation-Emploi » en ligne sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/bfe/accueil.htm>

L'insertion sur le marché du travail 5.7

1. Taux d'inactivité et de chômage selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2006

en %

	Année 2006					Ensemble
	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans diplôme	
TAUX D'INACTIVITÉ						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	3	4	6	7	17	7
Femmes	8	6	15	17	32	14
Ensemble	6	5	11	11	23	10
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	3	2	2	4	9	4
Femmes	10	10	17	23	37	17
Ensemble	7	6	9	12	22	11
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	10	10	15	16	26	18
Femmes	17	19	22	26	40	29
Ensemble	14	15	19	20	34	24
TAUX DE CHÔMAGE						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	10	12	13	19	39	18
Femmes	10	9	15	31	44	17
Ensemble	10	10	14	24	41	18
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	6	4	7	10	23	10
Femmes	5	5	11	17	29	11
Ensemble	5	5	9	13	25	10
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	4	4	5	5	9	6
Femmes	5	4	7	7	11	8
Ensemble	4	4	6	6	10	7

Champ : France métropolitaine ; sortis de formation initiale âgés de 64 ans et moins (âge révolu au 31 décembre 2006).
Lecture : en 2006, le taux d'inactivité au sens du BIT des hommes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale et diplômés de l'enseignement supérieur long est de 3 %.
Notes : BEP : brevet d'études professionnelles – CAP : certificat d'aptitude professionnelle – CEP : certificat d'études primaires.
Enseignement supérieur long : licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, école supérieure de niveau licence et plus (ingénieur, commerce ...).
Enseignement supérieur court : DEUG, DUT, BTS, diplôme paramédical et social (infirmier, assistant social ...).
Source : Insee, enquête Emploi 2006 (moyenne annuelle).

2. Les bénéficiaires de contrats aidés en 2006

Type de politique d'emploi	Flux d'entrée	Part des femmes (en %)	Effectif au 31/12/2006	Part des femmes (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand				
Contrat initiative emploi (nouveau)	78 000	46	86 000	47
CI-RMA (ASS-API) ¹	8 000	45	6 400	46
Contrat d'apprentissage	277 000	32	403 000	n. d.
Contrat de professionnalisation	143 000	52	170 000	n. d.
Contrat jeunes en entreprise	77 000	29	120 000	28
ACCRE ²	81 000	32*	n. d.	n. d.
Emplois aidés dans le secteur non marchand				
Contrat d'avenir	91 000	59	87 000	62
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	161 000	65	176 000	68
Emploi-jeunes	3 800	72	32 000	59

1. Contrat insertion Revenu minimum d'activité.

2. Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise.

*Données 2005.

Source : Dares.

5.8 Les départs à la retraite

Les spécificités des réglementations des divers régimes de retraite jouent fortement sur les **âges de liquidation de la retraite**, souvent différemment selon le sexe.

Parmi les femmes **unipensionnées** du régime général, anciennes salariées du secteur privé, nées en 1938 en France, 39 % ont demandé leur retraite à 65 ans ou après tandis que 51 % ont liquidé leurs droits à 60 ans (*figure 1*). En revanche, les liquidations tardives ne concernent que peu d'hommes (5 %), et la grande majorité d'entre eux (84 %) est partie en retraite dès 60 ans. L'âge moyen de départ en retraite des femmes unipensionnées du régime général (62,2 ans) est ainsi supérieur de 1,7 an à celui des hommes (60,5 ans).

Le profil particulier des âges à la liquidation pour les femmes (*figure 2*), avec deux « pics » à 60 et à 65 ans, s'explique par les règles de calcul de la pension. Dans le régime général, en cas de carrière incomplète, le montant de la retraite est proportionnel au nombre de trimestres validés, mais subit en sus une décote en cas de départ avant 65 ans. Les femmes qui, pour beaucoup d'entre elles, ont effectué de courtes carrières, sont ainsi souvent contraintes d'attendre pour liquider leurs droits, afin d'éviter une diminution importante du montant de leur retraite.

À l'opposé, chez les fonctionnaires civils unipensionnés nés en 1938 en France, les femmes ont demandé leur retraite en moyenne un peu plus tôt que les hommes (à 58,5 ans

contre 58,8 ans) (*figure 3*). Elles ont liquidé ainsi leur pension aussi souvent qu'eux avant 60 ans, plus souvent à 60 ans (49 % contre 43 % pour les hommes) et moins souvent à 61 ans ou après (13 % contre 18 % pour les hommes). Dans la Fonction publique, la majorité des départs à la retraite avant 60 ans s'explique par l'exercice de services actifs qui ouvrent la possibilité de partir dès 55 ans (infirmiers, instituteurs par exemple) voire dès 50 ans pour certains corps d'État (services actifs de police). La réforme des retraites de 2003, dite « réforme Fillon », a entre autres instauré pour les fonctionnaires un système de décote en cas de départ anticipé avec une carrière incomplète, comme c'était déjà le cas dans le privé : l'application du coefficient d'anticipation intervient progressivement sur dix ans à partir de 2006. À l'avenir, les femmes fonctionnaires seront donc sans doute amenées à davantage différer leur départ en retraite.

Pour l'ensemble des retraités tous régimes, les femmes nées en 1938 en France ont liquidé leurs droits en moyenne deux ans plus tard que les hommes, à 61,4 ans contre 59,5 ans. D'une part, les femmes retraitées comprennent une part beaucoup plus élevée d'anciennes salariées du secteur privé, d'autre part, parmi les hommes, on trouve plus de retraités appartenant aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, ...), des anciens militaires ou mineurs, qui peuvent liquider leur retraite tôt, souvent bien avant 60 ans. ■

Définitions

Âge de liquidation de la retraite : âge auquel la personne bénéficie des droits à la retraite pour lesquels elle a cotisé pendant sa vie active. Pour les polypensionnés ayant eu des activités relevant de régimes de retraite différents, il peut y avoir un décalage temporel entre les différentes demandes de liquidation : on s'intéresse ici à l'âge à la première liquidation.

Unipensionnés : retraités qui n'ont cotisé qu'à un seul régime de base. Ils peuvent cependant percevoir en sus de leur retraite de base des retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC ...). À l'inverse, les polypensionnés, du fait d'un changement de statut ou d'activité au cours de leur vie professionnelle, ont cotisé à plusieurs régimes de base.

Pour en savoir plus

- Burrigand C., Deloffre A., « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et résultats* n° 538, Drees, novembre 2006.
- Coëffic N., « L'âge de liquidation des droits à la retraite de la génération 1934 », *Études et résultats* n° 237, Drees, mai 2003.

1. Âge de première liquidation de la retraite (hors pension d'invalidité) selon le régime principal de retraite pour la génération née en 1938 en France @

Régime de base (unique pour les unipensionnés ou principal ¹ pour les polypensionnés)	Répartition des retraités (en %)	Répartition par âge de liquidation (en %)					Âge moyen de liquidation (en années)
		< 60 ans	60 ans	61-64 ans	65-66 ans	Ens.	
Ensemble des femmes, dont :	100,0	6	53	11	30	100	61,4
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	57,3	0	51	10	39	100	62,2
MSA salariés	0,5	0	56	8	36	100	61,9
Fonction publique civile ³	7,9	38	49	10	3	100	58,5
Polypensionnés							
Régime général (salariés du privé)	13,7	2	51	13	34	100	61,8
MSA salariés	0,8	0	71	7	23	100	61,3
Fonction publique civile ³	6,6	29	52	13	5	100	59,1
Unipensionnés et polypensionnés							
Régimes spéciaux	1,2	78	18	3	2	100	55,3
Agriculteurs	8,8	0	82	10	9	100	60,6
Artisans ou commerçants	1,5	0	53	17	31	100	61,9
Ensemble des hommes, dont :	100,0	14	72	10	5	100	59,5
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	20,5	0	84	10	5	100	60,5
MSA salariés	2,3	0	92	4	4	100	60,3
Fonction publique civile ³	7,2	39	43	12	6	100	58,8
Polypensionnés							
Régime général (salariés du privé)	38,1	3	83	9	5	100	60,1
MSA salariés	0,7	0	91	7	1	100	60,2
Fonction publique civile ³	6,0	34	55	8	3	100	58,6
Unipensionnés et polypensionnés							
Régimes spéciaux	5,8	91	9	0	0	100	54,6
Militaires ²	2,1	99	1	0	0	100	47,7
Agriculteurs	7,5	0	89	9	2	100	60,3
Artisans ou commerçants	5,9	0	76	17	6	100	60,6
Professions libérales ²	1,2	1	17	33	49	100	63,0

1. Les polypensionnés sont ici classés selon leur régime de base principal, celui où ils ont validé au moins la moitié de leurs trimestres d'assurance. L'âge de leur première liquidation n'est pas nécessairement celui de la liquidation dans leur régime principal.

2. Non isolés pour les femmes en raison de leur petit nombre.

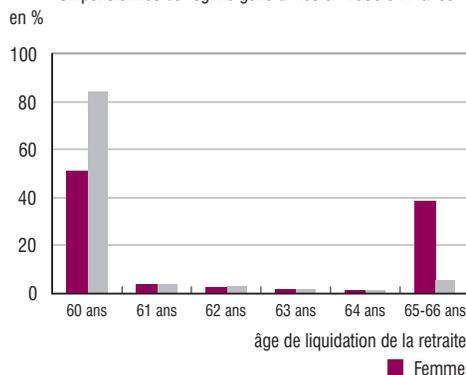
3. État, Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'état (FSPOEIE).

Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2004, nés en 1938 (âgés de 66 ans) en France métropolitaine.

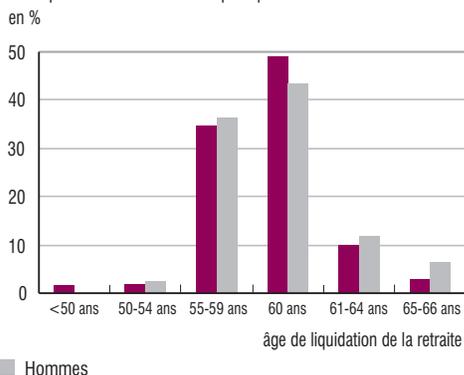
Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

2 et 3. Distribution de l'âge de liquidation de la retraite

Unipensionnés du régime général nés en 1938 en France



Unipensionnés de la fonction publique civile nés en 1938 en France



Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2004, nés en 1938 (âgés de 66 ans) en France métropolitaine et unipensionnés.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

5.9 Cadrage européen : emploi et chômage

En 2006, l'Union européenne à 25 pays compte environ 307 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans. Parmi elles, le **taux d'emploi** s'élève à 64,7 % en moyenne annuelle (figure 1). Ce taux d'emploi varie fortement entre les différents pays européens, de 54,5 % en Pologne à 77,4 % au Danemark. Quel que soit le pays, le taux d'emploi masculin (72,0 % en moyenne) est supérieur au taux d'emploi féminin (57,4 %). Mais les écarts varient fortement. Dans la plupart des pays du sud de l'Europe, le taux d'emploi des femmes reste faible : il est ainsi inférieur à 50 % à Malte, en Grèce ou en Italie alors qu'il dépasse 70 % pour les hommes dans ces mêmes pays. Au contraire, dans les pays scandinaves et baltes, les femmes travaillent fréquemment et les écarts entre hommes et femmes sont très réduits. En Finlande et en Suède, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est en 2006 inférieur à 5 points. En France, la différence hommes-femmes est légèrement plus faible que la moyenne de l'Union européenne : les hommes ont un taux d'emploi un peu inférieur à la moyenne européenne et les femmes un taux un peu supérieur. Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) puis de Stockholm (mars 2001), prévoient en particulier d'atteindre en 2010 un taux d'emploi féminin de 60 %. En 2006, seuls quinze pays (dont la France) ont atteint l'objectif

intermédiaire pour l'emploi féminin, c'est-à-dire un taux d'emploi d'au moins 57 %.

Parmi les actifs occupés de l'Union européenne, 19 % travaillent à temps partiel en 2006 (figure 2). La part de l'emploi à temps partiel est quatre fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. Aux Pays-Bas notamment, seule une femme qui travaille sur quatre le fait à temps complet. L'emploi à temps partiel est nettement moins fréquent dans les pays entrés dans l'Union européenne en 2004 (8,5 % en moyenne). En France, le taux de temps partiel est légèrement inférieur à la moyenne européenne, pour les hommes comme pour les femmes.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les salariés occupent des emplois à durée déterminée dans 15,5 % des cas chez les femmes et 14,4 % des cas chez les hommes, en moyenne annuelle sur l'année 2006. Dans 18 pays, les femmes occupent plus fréquemment un emploi temporaire que les hommes.

En moyenne annuelle, le **taux de chômage** des femmes de l'Union européenne est supérieur de 1,5 point à celui des hommes (figure 1). L'écart atteint même un peu plus de 5 points en Espagne et 8 points en Grèce. Avec un chômage plus important chez les hommes que chez les femmes, l'Irlande, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie font figures d'exception. ■

Définitions

Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux de chômage : voir fiche 5.6.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Colin C., « Emploi et chômage en Europe », Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.

Cadrage européen : emploi et chômage 5.9

1. Taux d'emploi et taux de chômage des hommes et des femmes dans l'UE en 2006

	Taux d'emploi			Taux de chômage			en %
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
	Allemagne	67,5	72,8	62,2	9,8	10,2	9,4
Autriche	70,2	76,9	63,5	4,7	4,4	5,2	
Belgique	61,0	67,9	54,0	8,2	7,4	9,3	
Chypre	69,6	79,4	60,3	4,6	4,0	5,4	
Danemark	77,4	81,2	73,4	3,9	3,3	4,5	
Espagne	64,8	76,1	53,2	8,5	6,3	11,6	
Estonie	68,1	71,0	65,3	5,9	6,2	5,6	
Finlande	69,3	71,4	67,3	7,7	7,4	8,1	
France¹	63,0	68,5	57,7	9,2	8,4	10,1	
Grèce	61,0	74,6	47,4	8,9	5,6	13,6	
Hongrie	57,3	63,8	51,1	7,5	7,2	7,8	
Irlande	68,6	77,7	59,3	4,4	4,6	4,1	
Italie	58,4	70,5	46,3	6,8	5,4	8,8	
Lettonie	66,3	70,4	62,4	6,8	7,4	6,2	
Lituanie	63,6	66,3	61,0	5,6	5,8	5,4	
Luxembourg	63,6	72,6	54,6	4,7	3,5	6,2	
Malte	54,8	74,5	34,9	7,3	6,5	8,9	
Pays-Bas	74,3	80,9	67,7	3,9	3,5	4,4	
Pologne	54,5	60,9	48,2	13,8	13,0	14,9	
Portugal	67,9	73,9	62,0	7,7	6,5	9,0	
République tchèque	65,3	73,7	56,8	7,1	5,8	8,8	
Royaume-Uni	71,5	77,3	65,8	5,3	5,7	4,9	
Slovaquie	59,4	67,0	51,9	13,4	12,3	14,7	
Slovénie	66,6	71,1	61,8	6,0	4,9	7,2	
Suède	73,1	75,5	70,7	7,1	6,9	7,2	
Union européenne à 25	64,7	72,0	57,4	8,2	7,5	9,0	

1. France métropolitaine et Dom.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Indicateurs sur l'emploi dans l'UE en 2006

	Part de l'emploi à temps partiel ¹			Part des contrats à durée déterminée ²			en %
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
	Allemagne	25,8	9,3	45,6	14,5	14,7	14,1
Autriche	21,8	6,5	40,2	9,0	9,1	8,9	
Belgique	22,2	7,4	41,1	8,7	6,9	10,9	
Chypre	7,7	4,3	12,1	13,1	7,9	19,0	
Danemark	23,6	13,3	35,4	8,9	8,0	10,0	
Espagne	12,0	4,3	23,2	34,0	32,0	36,7	
Estonie	7,8	4,3	11,3	2,7	3,3	2,2	
Finlande	14,0	9,3	19,2	16,4	12,6	20,0	
France	17,2	5,7	30,6	13,5	13,0	14,0	
Grèce	5,7	2,9	10,2	10,7	9,1	13,0	
Hongrie	4,0	2,6	5,6	6,7	7,4	6,0	
Irlande	16,8	6,1	31,5	3,4	2,9	3,9	
Italie	13,3	4,7	26,5	13,1	11,2	15,8	
Lettonie	6,5	4,7	8,3	7,1	8,8	5,4	
Lituanie	9,9	7,9	12,0	4,5	6,4	2,7	
Luxembourg	17,1	2,6	36,2	6,1	5,7	6,6	
Malte	10,1	4,8	21,8	3,8	2,7	6,0	
Pays-Bas	46,2	23,0	74,7	16,6	15,4	18,0	
Pologne	9,8	7,1	13,0	27,3	28,5	26,0	
Portugal	11,3	7,4	15,8	20,6	19,5	21,7	
République tchèque	5,0	2,2	8,7	8,7	7,5	10,1	
Royaume-Uni	25,5	10,6	42,6	5,8	5,1	6,4	
Slovaquie	2,8	1,3	4,7	5,1	5,0	5,2	
Slovénie	9,2	7,2	11,6	17,3	15,5	19,3	
Suède	25,1	11,8	40,2	17,3	15,4	19,1	
Union européenne à 25	18,8	7,7	32,7	14,9	14,4	15,5	

Note : données en moyenne annuelle.

1. Parmi l'ensemble des actifs occupés.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

6.1 Les revenus salariaux

Le **revenu salarial** est la somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année quelles que soient sa durée de travail et ses conditions d'emploi. Il est différent des salaires annuels moyens présentés dans la plupart des études sur le niveau des salaires (voir fiches 6.2 et 6.3), qui sont des salaires offerts pour des postes à temps complet pendant une année entière et pour un secteur précis (secteur privé, fonction publique territoriale ou hospitalière). Le revenu salarial est un indicateur qui représente de manière pertinente le ressenti individuel des situations salariales ; il s'avère particulièrement intéressant pour les comparaisons des situations salariales des hommes et des femmes, ces dernières travaillant plus souvent à temps partiel ou étant plus sujettes aux interruptions. Le revenu salarial dépend donc non seulement du salaire offert par les employeurs mais aussi des situations d'emploi, notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel. Le revenu salarial moyen pour l'ensemble des salariés du public et du privé s'élève, en 2005, à un peu moins de 16 800 euros par an (figure 1) ; pour les salariés n'ayant perçu des salaires que du secteur privé, il s'élève à 16 100 euros (figure 2). Cette différence s'explique par un poids plus important des emplois les plus qualifiés dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière et par une stabilité plus grande dans le secteur public. Le revenu salarial des femmes est, en 2005, inférieur de 26 % à celui des hommes et même de 31 % pour le seul secteur privé. Ce différentiel

résulte, dans le privé, de la combinaison d'un salaire horaire des femmes inférieur de 19 % en moyenne à celui des hommes, d'un horaire hebdomadaire plus faible de 11 % du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, et d'un nombre de semaines rémunérées dans l'année plus réduit de 5 %.

Les revenus salariaux des femmes sont davantage dispersés que ceux des hommes (figure 3), du fait de la plus grande hétérogénéité des situations d'emplois des femmes. Cette plus forte dispersion est particulièrement marquée dans le bas de la distribution : pour les femmes, le premier **décile** de revenu salarial est 10 fois plus faible que le revenu salarial médian, contre un peu moins de 8 fois pour les hommes. Cependant, les rémunérations très faibles proviennent de périodes d'emploi très courtes sur l'année, qui peuvent être dues, par exemple, à une reprise d'activité en fin d'année ou à un arrêt en début d'année et ne sont donc pas nécessairement le signe d'une forte précarité.

Si depuis le début des années 1980, le revenu salarial moyen stagne globalement (figure 4), celui des femmes croît légèrement. L'écart entre le revenu salarial des hommes et des femmes connaît donc un resserrement imputable notamment à la dynamique plus importante des salaires journaliers des femmes sur cette période. Cette dynamique est toutefois freinée par l'augmentation plus importante chez les femmes de la part des salariés « non à temps complet » (salariés à temps partiel, intérimaires, intermittents ou travailleurs à domicile). ■

Définitions

Revenu salarial : le concept de revenu salarial se situe à mi-chemin entre le prix du travail (le salaire horaire) et le niveau de vie des personnes. Il correspond à la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) perçus par un individu au cours d'une année donnée. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié poly-actif peut éventuellement bénéficier, et les revenus non directement liés à l'activité et provenant de mécanismes redistributifs (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage).

Décile : les déciles sont les limites du découpage d'un ensemble statistique ordonné en dix parties d'effectif égal. Ainsi, le 1^{er} décile de salaire correspond au niveau au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien rémunérés. Le 5^e décile correspond à la médiane.

Pour en savoir plus

Aeberhardt R., Pouget J., Skalizt A., « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2007.

Aeberhardt R., encadré sur le revenu salarial dans « Salaires : une conjoncture mieux orientée pour le secteur privé », « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2007.

1. Décomposition du revenu salarial des hommes et des femmes

	Revenu salarial (en euros)	Salaire journalier (en euros)	Jours rémunérés
Ensemble	16 792	56,5	297,1
Hommes	19 142	63,7	300,3
Femmes	14 184	48,3	293,6
Différence Hommes/Femmes (en %)	26	24	2

Champ : ensemble des salariés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

2. Décomposition du revenu salarial des hommes et des femmes du secteur privé

	Revenu salarial (en euros)	Salaire horaire (en euros)	Heures par semaine	Semaines rémunérées
Ensemble	16 127	11,9	32,1	42,1
Hommes	18 636	12,9	33,7	43,0
Femmes	12 801	10,4	29,9	41,0
Différence Hommes/Femmes (en %)	31	19	11	5

Champ : secteur privé uniquement (les individus ayant par ailleurs perçu des rémunérations dans la Fonction publique ont été exclus du champ).

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/25).

3. Déciles de revenu salarial en 2005 et évolution par rapport à 2000

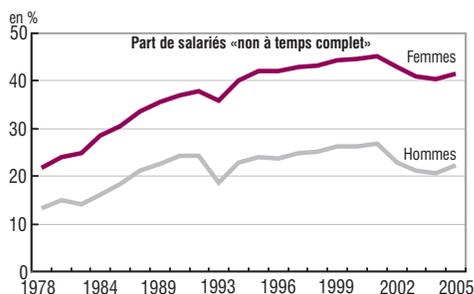
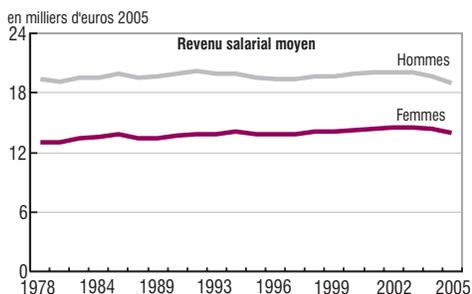
	2005 (en euros)		Évolution 2005/2000 (en % et en euros constants)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 ^{er} décile (D1)	2 094	1 320	- 15,4	- 5,5
2 ^e décile (D2)	6 277	3 885	- 15,6	- 5,0
3 ^e décile (D3)	11 491	7 415	- 4,6	0,4
4 ^e décile (D4)	14 314	10 885	- 0,7	2,7
Médiane (D5)	16 430	13 382	- 0,5	3,1
6 ^e décile (D6)	18 725	15 526	- 0,9	1,3
7 ^e décile (D7)	21 686	18 039	- 1,0	0,3
8 ^e décile (D8)	26 252	21 356	- 0,8	0,1
9 ^e décile (D9)	35 230	26 785	- 0,8	0,7
D9/D1	16,8	20,3	2,46	1,26
D9/D5	2,1	2,0	- 0,01	- 0,05
D5/D1	7,8	10,1	1,17	0,85

Champ : ensembles des salariés.

Lecture : en 2005, parmi les hommes, 10 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 2 094 euros, 20 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 6 277 euros, etc.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

4. Revenu salarial moyen et part de salariés « non à temps complet »¹



1. Les salariés « non à temps complet » sont à temps partiel, à domicile, intérimaires ou intermittents.

Champ : tous salariés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

6.2 Les salaires de la Fonction publique

Dans les trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière, le **salaires net** annuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, mais de façon plus ou moins prononcée. Dans la fonction publique d'État (FPE) et la fonction publique territoriale (FPT – communes, départements, régions ...), les hommes ont perçu en 2005 des salaires supérieurs respectivement de 16 % et 14 % à ceux des femmes (*figure 1*). Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus importants dans la fonction publique hospitalière (FPH), où ils atteignent 27 %. En effet, si les trois quarts des salariés de la FPH sont des femmes, ces dernières n'occupent pas les mêmes postes que leurs collègues masculins. Ainsi, alors que 85 % des postes de professions intermédiaires « soignants » (infirmiers, sages-femmes ...) et « sociaux » (assistants sociaux et éducateurs spécialisés) sont occupés par des femmes, ce n'est le cas que de 46 % des postes de médecins et pharmaciens salariés de la FPH. Or, les salaires annuels moyens de ces derniers sont bien supérieurs à ceux des professions intermédiaires. Dans les trois fonctions publiques, et surtout dans la FPE et la FPH, les salaires masculins sont plus dispersés que les salaires féminins (*figure 2*). Le rapport inter-décile (rapport entre le 9^e et le 1^{er} **décile**) s'élève ainsi à 2,2 pour les femmes contre 2,6 pour les hommes dans la FPE, et à 2,4 pour les

femmes et 3,9 pour les hommes dans la FPH. Cette différence est essentiellement imputable, en particulier dans la FPH, à la plus grande dispersion des salaires masculins les plus élevés.

Comme dans le secteur privé, les disparités de salaires sont les plus importantes chez les cadres. En 2005, parmi les cadres de la FPE, un homme gagne ainsi en moyenne un salaire annuel supérieur de 22,6 % à celui d'une femme (*figure 3*). En effet, si les femmes sont majoritaires dans les emplois de cadres, elles sont très peu nombreuses à occuper des postes d'encadrement supérieur (16 % en 2005). Dans la FPH, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont relativement peu marqués pour les professions intermédiaires et pour les ouvriers et employés, qui sont d'ailleurs pour l'essentiel des femmes. En revanche, les disparités sont particulièrement importantes parmi les cadres. En effet, de manière encore plus marquée que dans les autres fonctions publiques, le terme générique de « cadre » rassemble des professions très différentes, en particulier en termes de rémunérations (cadres administratifs, pharmaciens, médecins des différentes spécialités, chefs de service ...). Or, les proportions d'hommes et de femmes varient fortement selon les types d'emploi considérés. ■

Définitions

Salaire net : dans la fonction publique d'État, le salaire net correspond à celui d'un agent à temps plein pendant un an. Il s'obtient en divisant la masse salariale nette par le nombre de salariés convertis en « année-travail à temps plein » au prorata de leur présence. Dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS) sur le champ plus restreint des salariés à temps complet (hors stagiaires, apprentis et emplois aidés). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Décile : voir fiche 6.1.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2007.
- Gombault V., Quarré D., « Les salaires des agents de l'État en 2005 », *Insee Première* n° 1151, juillet 2007.
- Amar M., Dhune M., « Les salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2004 », *Insee Première* n° 1108, novembre 2006.
- « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, volume 1, Faits et chiffres 2006-2007 », ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, 2007.

Les salaires de la Fonction publique 6.2

1. Salaires nets annuels moyens dans la Fonction publique en 2005

	Femmes	Hommes	Ensemble	Écart des salaires hommes/femmes (en %)
Fonction publique d'État	23 922	27 744	25 525	16,0
Fonction publique territoriale	18 297	20 772	19 470	13,5
Fonction publique hospitalière	23 547	29 894	25 199	27,0

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

2. Distribution des salaires nets annuels

Décile	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	15 047	15 988	15 441	12 834	13 854	13 294	15 102	15 446	15 180
2 ^e décile (D2)	17 689	18 727	18 094	14 123	15 160	14 544	16 858	17 484	17 015
3 ^e décile (D3)	19 442	20 866	19 931	15 008	16 307	15 516	18 335	19 107	18 527
4 ^e décile (D4)	20 842	22 987	21 563	15 817	17 441	16 467	19 685	20 559	19 916
Médiane (D5)	22 354	25 164	23 369	16 672	18 639	17 519	21 089	22 362	21 370
6 ^e décile (D6)	24 106	27 409	25 364	17 705	19 968	18 773	22 804	25 080	23 242
7 ^e décile (D7)	26 106	30 111	27 688	19 095	21 689	20 372	25 173	28 954	26 059
8 ^e décile (D8)	28 752	34 333	30 904	21 231	24 453	22 854	28 447	36 633	29 447
9 ^e décile (D9)	33 668	41 898	37 369	25 860	29 706	27 773	32 675	59 970	36 456
Rapport inter-décile (D9/D1)	2,2	2,6	2,4	2,0	2,1	2,1	2,2	3,9	2,4
D5/D1	1,5	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
D9/D5	1,5	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	2,7	1,7

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

3. Salaires nets annuels moyens et rapports inter-déciles par catégorie socioprofessionnelle dans la Fonction publique

Catégorie socioprofessionnelle	Fonction publique d'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	en euros	D9 / D1	en euros	D9 / D1	en euros	D9 / D1
Femmes	23 922	2,2	18 297	2,0	23 457	2,2
Cadres	27 145	2,0	31 283	2,2	42 520	3,6
Professions intermédiaires	21 255	2,1	20 426	2,1	26 157	1,8
Employés et ouvriers	17 864	1,7	16 262	1,6	18 888	1,7
Hommes	27 744	2,6	20 772	2,1	29 894	3,9
Cadres	33 290	2,4	37 531	2,4	55 057	3,5
Professions intermédiaires	22 753	2,0	22 420	1,9	26 906	1,8
Employés et ouvriers	20 658	2,0	17 839	1,7	19 248	1,7
Ensemble	25 525	2,4	19 470	2,1	25 199	2,4
Cadres	29 575	2,2	34 712	2,4	49 461	3,7
Professions intermédiaires	21 869	2,1	21 360	2,0	26 303	1,8
Employés et ouvriers	19 198	1,9	16 998	1,7	18 981	1,7
Écart de salaires hommes / femmes (en %)						
Cadres	22,6		20,0		29,5	
Professions intermédiaires	7,0		9,8		2,9	
Employés et ouvriers	15,6		9,7		1,9	
Ensemble	16,0		13,5		27,4	

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

6.3 Les salaires du secteur privé

Les différences de **salaires net** entre hommes et femmes peuvent résulter de multiples facteurs. Tout d'abord, les emplois occupés n'ont pas les mêmes caractéristiques : les durées du travail féminines sont en moyenne plus courtes, principalement à cause du temps partiel ; certaines catégories d'emploi s'avèrent plutôt féminines comme celle des employés, d'autres plutôt masculines comme celles des cadres et des ouvriers. Les différences entre les caractéristiques individuelles observables (niveau d'éducation, expérience professionnelle, interruptions de carrière) contribuent également à l'inégalité des salaires.

Qu'elles soient à temps complet ou non, les femmes ont en moyenne un salaire horaire plus faible que celui des hommes (*figure 1*). L'écart entre hommes et femmes est plus marqué pour les salariés à temps partiel (y compris travailleurs intermittents) et les cadres.

Dans le secteur privé et semi-public, parmi les **salariés à temps complet**, le salaire annuel net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes d'environ 23 % en 2005. Cet écart est principalement dû à la différence de qualification des emplois occupés par chaque sexe. Au sein des groupes sociaux, les écarts de

salaires entre hommes et femmes sont plus faibles que la moyenne hormis pour les cadres. Ils varient de 6 % pour les employés à plus de 29 % pour les cadres (*figure 2*).

Dans le même esprit, plus on s'élève dans la hiérarchie des salaires, plus les écarts entre hommes et femmes augmentent (*figure 3*).

Les salaires des hommes sont nettement plus dispersés, le **rapport inter-décile** est de 3,1 contre 2,6 pour les femmes. Pour les hommes comme pour les femmes, la dispersion est plus forte parmi la moitié des salariés les mieux rémunérés qu'au sein de l'autre moitié. En quatorze ans, les salaires des hommes et des femmes à temps complet se sont nettement rapprochés (*figure 4*). Ainsi, le salaire féminin au niveau du premier **décile** représentait, en 1991 88,0 % de celui des hommes ; ce rapport est aujourd'hui de 91,8 %. La réduction de cet écart a principalement eu lieu au cours du début des années quatre-vingt-dix ; la situation s'est stabilisée depuis 1998. Au contraire, l'écart au niveau du 9^e décile continue de diminuer : en 2005, le 9^e décile pour le salaire des femmes représente 76,0 % de celui des hommes (contre 69,2 % en 1991 et 74,2 % en 2000). ■

Définitions

Salaires nets : ils comprennent les primes et indemnités diverses. Ils sont nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Les résultats sont issus des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Le champ est constitué des salariés, hormis les salariés agricoles, les employés de maison, les apprentis et stagiaires, les agents de l'État et des collectivités locales.

Salariés à temps complet : les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an pour le calcul des salaires moyens.

Rapport inter-décile : rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile. Il permet d'évaluer la dispersion des salaires.

Décile : voir fiche 6.1.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France » *Insee Références*, édition 2007.
- Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.
- Meurs D., Ponthieux S., « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, Insee, 2006.

Les salaires du secteur privé 6.3

1. Salaires horaires nets moyens par catégorie socioprofessionnelle en 2005

en euros courants

	Femmes		Hommes	
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Cadres	20,1	19,6	25,5	23,1
Professions intermédiaires	11,7	11,7	13,1	12,9
Employés	8,7	8,0	9,1	8,1
Ouvriers	8,1	7,7	9,4	8,9
Ensemble	10,9	9,5	13,2	11,8

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

2. Salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2005 @

en euros courants

	Femmes	Hommes	Écart des salaires hommes/femmes (en %)
Cadres*	37 253	48 241	29
Professions intermédiaires	21 380	24 320	14
Employés	15 755	16 772	6
Ouvriers	14 537	17 290	19
Ensemble	19 818	24 446	23

* Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

3. Distribution des salaires nets annuels en 2005 @

en euros courants

Décile	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	11 853	12 983	12 506
2 ^e décile (D2)	13 144	14 530	13 955
3 ^e décile (D3)	14 238	15 948	15 278
4 ^e décile (D4)	15 394	17 447	16 695
Médiane (D5)	16 845	19 162	18 336
6 ^e décile (D6)	18 624	21 348	20 373
7 ^e décile (D7)	20 948	24 433	23 086
8 ^e décile (D8)	24 133	29 399	27 399
9 ^e décile (D9)	30 324	39 760	36 349
Rapport inter-décile (D9/D1)*	2,6	3,1	2,9

* Le rapport inter-décile (D9/D1) est utilisé pour mettre en évidence les écarts entre les personnes disposant des salaires les plus élevés et celles disposant des salaires les plus faibles. Plus la valeur de ce rapport est importante, plus les écarts entre les personnes les mieux et les moins payées sont élevés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire annuel net inférieur à 12 506 euros, 20 % inférieur à 13 955 euros.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

4. Évolution du rapport des salaires femmes/hommes au niveau des 1^{er}, 5^e et 9^e déciles

en %

	1 ^{er} décile	5 ^e décile	9 ^e décile
1991	88,0	83,0	69,2
1995	90,2	86,1	72,1
2000	91,5	87,4	74,2
2005	91,8	87,3	76,0

Champ : salariés à temps complet âgés de 18 à 65 ans, hors apprentis, stagiaires et intérimaires du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, au niveau du 1^{er} décile, le salaire des femmes représente 91,8 % du salaire des hommes. Ce rapport est de 76,0 % au niveau du 9^e décile.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs).

6.4 Les retraites

En 2004, le montant moyen des retraites des femmes est inférieur de 46 % à celles des hommes (*figure 1*). Chez les hommes, les montants moyens de retraite varient peu avec l'âge, du moins entre 65 et 85 ans, mais les plus âgés perçoivent des pensions légèrement plus basses. En revanche, chez les femmes, le montant de la retraite globale est plus élevé pour les retraitées les plus âgées (961 euros par mois entre 65 et 69 ans contre 1 097 euros au-delà de 85 ans).

L'**avantage principal de droit direct**, perçu au titre de l'activité professionnelle passée, constitue la majeure partie de la retraite globale (70 % de celle des femmes, 94 % de celle des hommes). L'avantage principal de droit direct perçu par les femmes est plus élevé pour les générations les plus récentes : 801 euros pour celles âgées de 65 à 69 ans contre 601 euros pour celles âgées de 85 ans et plus. En effet, le taux d'activité des femmes, et donc leur accès à un droit propre, a progressé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elles ont aussi bénéficié de l'élévation généralisée des niveaux de qualification et du rapprochement progressif de leurs rémunérations de celles des hommes : le salaire annuel net moyen des femmes salariées à temps complet dans le secteur privé et semi-public représentait 64 % de celui des hommes en 1960 et 82 % en 2004. L'avantage principal de droit direct moyen perçu par les hommes reste cependant plus de deux fois plus élevé que celui perçu par les femmes, encore plus pour les générations les plus anciennes.

Le montant de l'avantage principal de droit direct est lié à la durée effective de l'activité professionnelle passée : pour bénéficier d'une

retraite à taux plein, le retraité doit avoir effectué une **carrière complète**. Les écarts sur le seul avantage principal de droit direct proviennent notamment de ce que les femmes ont en moyenne cotisé moins longtemps que les hommes, nombre d'entre elles ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Ainsi, en 2004, 41 % seulement des femmes retraitées avaient pu faire valider une carrière complète contre 86 % des hommes (*figure 2*). De même, la part des **poly pensionnés** est moins importante parmi les femmes (27 %) que parmi les hommes (52 %) car plus la durée de carrière est réduite, plus la probabilité de changer de statut, et donc de régime d'affiliation, est faible. Les écarts entre les avantages principaux de droits directs des hommes et des femmes sont moins élevés parmi les retraités ayant effectué une carrière complète que parmi ceux qui n'ont pas travaillé suffisamment longtemps pour obtenir un avantage à taux plein.

Les **pensions de réversion** perçues en cas de veuvage sont également incluses dans le montant de la retraite globale. Les femmes perçoivent plus souvent de telles pensions et bénéficient de montants de réversion plus élevés. Des **avantages accessoires** (par exemple, la bonification réservée aux parents d'au moins trois enfants, les allocations du minimum vieillesse pour les plus pauvres) peuvent également s'ajouter à l'avantage principal et sont plus fréquemment perçus par les femmes que par les hommes. En moyenne l'avantage principal de droit direct perçu par les femmes est nettement inférieur à celui des hommes mais la prise en compte des autres éléments constitutifs de la retraite globale réduit cet écart initial. ■

Définitions

Avantage principal de droit direct : montant de retraite acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Carrière complète : ayant atteint la durée d'assurance suffisante pour obtenir le taux plein.

Polypensionnés : bénéficiaires d'une retraite de plusieurs régimes de base.

Pension de réversion ou avantage principal de réversion ou de droit dérivé : prestation de retraite dont bénéficie le veuf ou la veuve et dont le montant représente un pourcentage (différent selon les régimes de retraite) du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt.

Avantages accessoires : bonification pour avoir élevé trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, allocations du minimum vieillesse. Ces avantages s'ajoutent éventuellement à l'avantage principal de droit direct ou de droit dérivé.

Pour en savoir plus

- Burrigand C., Deloffre A., « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et résultats* n° 538, Drees, novembre 2006.

1. Montant moyen de la retraite globale selon l'âge et le sexe @

	en euros					
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Retraite globale	961	941	986	1 048	1 097	979
<i>dont : avantage principal de droit direct</i>	801	705	663	625	601	692
<i> avantage principal de réversion</i>	120	192	279	373	437	241
<i> allocations du minimum vieillesse</i>	7	7	8	11	22	9
<i> autres avantages accessoires</i>	34	37	37	40	38	37
Hommes						
Retraite globale	1 674	1 604	1 612	1 624	1 574	1 625
<i>dont : avantage principal de droit direct</i>	1 599	1 519	1 514	1 517	1 452	1 535
<i> avantage principal de réversion</i>	8	10	17	22	35	14
<i> allocations du minimum vieillesse</i>	5	6	8	8	14	7
<i> autres avantages accessoires</i>	61	69	74	77	73	69
Écart des montants* féminins / masculins (en %) pour la retraite globale	- 44	- 46	- 50	- 48	- 48	- 46

* (Femmes - hommes)/Hommes.

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

2. Pourcentage de carrières complètes et de polypensionnés selon l'âge et le sexe @

Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète						en %
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	45	43	42	37	33	41
Hommes	85	89	89	84	79	86
Pourcentage de polypensionnés						en %
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	30	29	28	25	21	27
Hommes	48	52	54	54	50	52

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

3. Montant moyen mensuel de la retraite de l'avantage principal de droit direct selon l'âge et le sexe @

	en euros					
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Toutes carrières	801	705	663	625	601	692
<i>dont : carrières complètes</i>	1 135	1 045	964	965	923	1 027
Hommes						
Toutes carrières	1 599	1 519	1 514	1 517	1 452	1 535
<i>dont : carrières complètes</i>	1 671	1 569	1 569	1 601	1 568	1 603
Écart des montants* féminins / masculins (en %)						
Toutes carrières	- 50	- 54	- 56	- 59	- 59	- 55
<i>dont : carrières complètes</i>	- 32	- 33	- 39	- 4	- 41	- 36

* (Femmes - hommes)/Hommes.

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

6.5 Les allocataires de minima sociaux

Avec 1 255 500 allocataires fin 2006 (*figure 1*), le revenu minimum d'insertion (RMI) est le **minimum social** qui est versé au plus grand nombre d'allocataires. La grande majorité des bénéficiaires (57 %) sont des personnes seules, pour les deux tiers des hommes. Les autres sont des couples (17 %) et pour plus d'un quart, des familles monoparentales (*figure 2*). Parmi elles, les mères sont surreprésentées : 93 % des familles monoparentales bénéficiaires du RMI ont une femme à leur tête, contre 85 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Les femmes sont également surreprésentées parmi les allocataires de l'allocation de parent isolé (API) : elles en constituent 98 % des 216 000 allocataires.

Sous certaines conditions, les chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage peuvent percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : en 2003, les femmes étaient à peine plus nombreuses que les hommes à bénéficier de cette allocation.

À la fin 2006, 51 % des 772 000 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

sont des hommes (*figure 1*) ; leur proportion varie toutefois avec l'âge : jusqu'à 49 ans, ils sont plus nombreux que les femmes alors que c'est l'inverse au-delà.

L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse est perçue par une majorité de femmes : 60 % en 2005 (*figure 3*). Avant 69 ans, on compte davantage d'allocataires hommes (54 %). Au-delà, les femmes deviennent majoritaires du fait en particulier de leur plus grande longévité. La part des allocataires dans la population totale augmente avec l'âge chez les femmes comme chez les hommes : les générations les plus anciennes ont en effet bénéficié de niveaux de pension moins favorables. L'écart entre les jeunes générations et les anciennes est plus important parmi les femmes : leurs retraites se sont beaucoup améliorées au fil des générations grâce notamment à de plus longues carrières, à de meilleurs salaires et à une réduction progressive de la part des carrières dans le secteur agricole. ■

Définitions

Minimum social : les minima sociaux, comme le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de parent isolé (API) ou encore le minimum vieillesse, sont des allocations différentielles permettant aux personnes en situation de précarité de disposer d'un minimum de ressources. Le RMI garantit ainsi en 2007 un revenu mensuel de 440,86 euros pour une personne seule. L'allocataire doit être âgé de plus de 25 ans (sauf pour les femmes enceintes et les personnes assurant la charge d'enfant[s]). Le montant maximum de l'AAH, versée aux personnes reconnues handicapées, est en 2007 de 621,27 euros mensuels. L'allocation de parent isolé (API) est versée aux personnes seules qui assument la charge d'un enfant, pendant une période d'un an maximum mais est prolongée jusqu'à 3 ans pour un jeune enfant (revenu garanti en 2007 de 561,18 euros par mois pour une femme isolée enceinte, 748,24 euros pour une personne isolée et un enfant, majoré de 187,06 euros par enfant supplémentaire). L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse est un complément de ressources qui permet de porter au niveau du « minimum vieillesse » les revenus des personnes âgées disposant de faibles moyens d'existence. En 2005, le montant mensuel du minimum vieillesse était de 599,50 euros pour une personne seule et de 1 075,50 euros pour un couple. Elle s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail). À partir du 1^{er} janvier 2006, les prestations composant le minimum vieillesse ont été remplacées par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Pour en savoir plus

- Collinet P., Mathieu F., Robert M.-J., Salesses C., « 10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les caisses d'allocation familiales », *l'e-sentiel* n° 60, Cnaf, avril 2007.
- Augris N., « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse – Bénéficiaires au 31 décembre 2005 », *Document de travail Série Statistiques* n° 105, Drees, décembre 2006.
- Nivière D., avec la collaboration de Dindar C. et Hennion M., « Les allocataires de minima sociaux en 2005 », *Études et Résultats* n° 539, Drees, novembre 2006.

Les allocataires de minima sociaux 6.5

1. Les bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de l'API par sexe et âge en 2006

	AAH		API		RMI		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Couples*	Femmes	Hommes
Moins de 20 ans	222	292	18 606	27	3 212	851	43
De 20 à 29 ans	47 170	68 630	112 235	727	50 187	107 869	110 323
De 30 à 39 ans	76 455	96 685	62 543	1 246	65 759	155 164	156 458
De 40 à 49 ans	109 300	114 037	17 480	1 062	53 662	151 573	121 850
De 50 à 59 ans	118 582	102 071	1 836	373	37 247	107 806	88 574
60 ans et plus	29 437	9 316	49	41	7 959	19 977	16 947
Âge inconnu	37	62	53	0	16	36	36
Ensemble	381 203	391 093	212 802	3 476	218 042	543 276	494 231

* Pour les couples, l'âge est celui du responsable du dossier.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf FILEAS, données au 30 décembre 2006.

2. Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) selon la situation familiale @

Situation familiale	France métropolitaine		Dom	
	1996	2006	1996	2006 *
Couples	172 927	188 182	23 355	29 860
Familles monoparentales	186 706	269 215	29 304	53 327
<i>dont : femmes</i>	173 767	249 687	27 600	49 576
<i>hommes</i>	12 939	19 528	1 704	3 751
Personnes seules	522 414	643 975	54 009	70 990
<i>dont : femmes seules</i>	180 443	222 877	17 890	21 136
<i>hommes seuls</i>	341 971	421 098	36 119	49 854
Total	882 047	1 101 372	106 668	154 177

* Dans les Dom, la croissance du nombre de bénéficiaires du RMI est particulièrement importante pour les hommes en raison de l'alignement du barème de l'API dans les Dom sur celui de la métropole qui a conduit à un transfert de bénéficiaires isolés avec enfant du RMI vers l'API.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : CNAF FILEAS, données au 30 décembre 2006.

3. Les allocataires* de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse en 2005 @

	Isolés		Mariés		Ensemble		Proportion** d'allocataires dans la population totale	
	(en milliers)		(en milliers)		(en milliers)		(en %)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
60-64 ans	28,9	21,6	4,5	17,9	33,4	39,5	2,1	2,6
65-69 ans	40,0	22,0	8,6	34,7	48,6	56,7	3,0	4,0
70-74 ans	44,8	19,4	10,7	33,1	55,5	52,5	3,4	4,0
75-79 ans	49,9	15,6	10,7	28,8	60,6	44,4	4,1	4,4
80-84 ans	56,9	12,0	8,7	20,7	65,6	32,8	5,4	4,7
85-89 ans	38,0	4,9	4,2	7,9	42,2	12,8	9,0	6,1
90 ans ou plus	52,8	4,0	4,1	4,0	56,9	7,9	12,7	5,7
Ensemble	311,2	99,5	51,5	147,2	362,7	246,7	4,3	3,9

* Les statistiques sur les allocataires portent sur des individus et non des ménages. Dans le cas d'un couple, il peut y avoir un seul titulaire de l'allocation supplémentaire (versé au demandeur) si une seule allocation suffit pour que les ressources du couple atteignent le minimum vieillesse ou deux titulaires, si nécessaire, ce qui rend délicat l'analyse des données par sexe.

La surreprésentation des hommes parmi les allocataires mariés tendrait à indiquer que le demandeur et titulaire de l'allocation supplémentaire au sein d'un couple marié est plus souvent l'homme que la femme.

** Les proportions par sexe sont calculées comme le rapport du nombre d'allocataires et les effectifs de la population par sexe. Les limites de cet exercice sont donc les mêmes que pour l'analyse des effectifs par sexe.

Source : Drees, enquête annuelle sur les Allocataires du minimum vieillesse, 2005.

6.6 Le revenu et le niveau de vie

Si la presque totalité des hommes (97 %) perçoit des revenus individuels (salaires, allocations chômage, revenus d'indépendants, retraites et pensions), seules 87 % des femmes sont dans ce cas. Chez les salariés et les chômeurs, les revenus individuels des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes (figure 1). Le revenu individuel médian, c'est-à-dire tel qu'il y a autant de personnes qui disposent de plus que de personnes qui disposent de moins, s'élève, en 2005, à 15 100 euros par an pour les femmes contre 18 800 euros pour les hommes. Par ailleurs, si le revenu individuel annuel des 10 % des hommes salariés ou chômeurs les moins rémunérés ne dépasse pas 7 000 euros, celui des 10 % de femmes dans la même situation est inférieur à 3 100 euros. En effet, les femmes sont plus souvent que les hommes au chômage, en emploi à temps partiel, et perçoivent des salaires plus bas. À l'autre extrémité de la distribution des revenus, les disparités sont également importantes : 10 % des hommes salariés ou chômeurs ont un revenu individuel annuel supérieur à 37 600 euros alors que ce montant ne dépasse pas 28 300 euros pour les femmes. Si les écarts de revenus sont importants entre hommes et femmes, les disparités entre les femmes le sont également, davantage d'ailleurs que celles entre les hommes. Le **rapport inter-décile** des revenus individuels des femmes salariées ou chômeuses est près de deux fois élevé que celui des hommes dans la même situation. Le **niveau de vie** dépend du **revenu disponible** et du nombre **d'unités de consommation** du ménage.

Son calcul prend en compte l'ensemble des revenus du ménage et la faiblesse d'un revenu individuel peut être compensée par l'existence d'autres revenus individuels dans le ménage, de revenus non individualisables ou de prestations sociales. Par définition, tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie. Les femmes en couple ont donc le même niveau de vie que leur conjoint. Chez les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, la faiblesse relative des revenus féminins se répercute davantage sur les niveaux de vie des femmes isolées avec enfant, qui assument seules la charge de l'ensemble des membres du ménage (figure 2). Les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont en effet plus fréquemment inactives et ont souvent davantage d'enfants que les hommes dans le même cas. Les femmes seules sans enfant jouissent, en revanche, d'un niveau de vie moyen égal à celui des hommes dans la même situation. Après 65 ans, les femmes seules disposent d'un niveau de vie inférieur à celui des hommes seuls. Cette disparité s'accroît avec l'âge : le niveau de vie annuel moyen des femmes et des hommes seuls de plus de 80 ans est respectivement de 16 200 euros contre 18 400 euros en 2005. Nombre de femmes de ces générations n'ont en effet jamais travaillé et ne disposent donc, lorsqu'elles survivent à leur conjoint, que d'une pension de réversion. Par ailleurs, celles qui ont travaillé ont plus souvent connu des interruptions de carrière et ont perçu des salaires plus faibles que ceux des hommes, d'où des retraites de montants inférieurs à celles des hommes. ■

Définitions

Rapport inter-décile des revenus : rapport entre le revenu minimal des 10 % d'individus les plus aisés (9^e décile) et le revenu maximal des 10 % les plus modestes (1^{er} décile).

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible par unité de consommation.

Revenu disponible : somme des revenus déclarés au fisc à laquelle on ajoute les prestations sociales perçues et on ôte les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Unités de consommation (uc) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Les uc ont été calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2006.
- Chevalier P., Guillemin O., Lapinte A., Lorgnet J.-P., « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », *Données sociales : la société française*, *Insee Références*, édition 2006.
- Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.

Le revenu et le niveau de vie 6.6

1. Distribution des revenus individuels¹ annuels des salariés ou chômeurs en 2005

en euros

	Femmes	Hommes	Rapport femmes/hommes
1 ^{er} décile (D1)	3 140	6 960	0,45
2 ^e décile (D2)	7 809	12 539	0,62
3 ^e décile (D3)	10 872	15 047	0,72
4 ^e décile (D4)	13 189	16 811	0,78
Médiane (D5)	15 106	18 774	0,80
6 ^e décile (D6)	17 092	21 069	0,81
7 ^e décile (D7)	19 608	24 161	0,81
8 ^e décile (D8)	22 975	28 741	0,80
9 ^e décile (D9)	28 297	37 560	0,75
p95	33 786	48 114	0,70
Rapport inter-décile (D9/D1)	9,0	5,4	
D5/D1	4,8	2,7	
D9/D5	1,9	2,0	

1. Les revenus individuels sont les salaires et traitements, les allocations chômage, les revenus d'indépendants, les pensions et les retraites.

Lecture : les 10 % des femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel de moins de 3 140 euros par an.

Champ : individus salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

2. Niveau de vie des individus en 2005 @

en euros

Type de ménage	Nombre total d'individus (en milliers)	Niveau de vie moyen
Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans	48 387	18 797
Personnes seules	4 551	17 240
Hommes vivant seuls inactifs	432	14 115
Hommes vivant seuls actifs	2 007	18 466
Femmes vivant seules inactives	528	14 259
Femmes vivant seules actives	1 584	17 535
Familles monoparentales	4 271	14 018
Pères d'une famille monoparentale	618	16 737
Mères d'une famille monoparentale inactives	813	11 184
Mères d'une famille monoparentale actives	2 841	14 238
Couples	37 739	19 635
Couples sans enfants	8 313	22 792
Couples avec enfant(s)	29 454	18 742
Ménages de plusieurs personnes sans lien de parenté	1 826	16 517
Ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans	10 735	17 738
Hommes vivant seuls	1 968	16 704
Femmes vivant seules	2 133	16 344
Couples	6 634	18 492
Ensemble des individus	59 150	19 603

Champ : individus appartenant à un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

6.7 Le taux de pauvreté

Parmi les personnes ayant plus de 17 ans, les femmes ont, un peu plus fréquemment que les hommes (11,7 % contre 10,3 %), un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** monétaire (*figure 1*). Le niveau de vie étant par définition le même pour tous les membres d'un ménage, les femmes en couple ont un niveau de vie identique à celui de leur conjoint. Le constat d'une pauvreté féminine plus fréquente traduit donc la plus forte proportion chez les femmes que chez les hommes de personnes isolées avec un faible niveau de vie. Globalement, pour les femmes comme pour les hommes, le taux de pauvreté est maximal avant 25 ans, puis chez les personnes ayant entre 35 et 54 ans. Il décroît ensuite avec l'âge, du moins jusqu'à 75 ans, âge à partir duquel il retrouve un niveau élevé.

À tous les âges, la proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire est plus importante chez les femmes que chez les hommes ; mais cela est particulièrement manifeste avant 45 ans puis à partir de 65 ans, et surtout de 75 ans.

Tandis que les hommes de plus de 75 ans sont un peu moins souvent pauvres que l'ensemble des hommes (9,2 % contre 10,3 %), les femmes du même âge le sont un peu plus souvent que l'ensemble des femmes (12,8 % contre 11,7 %). Les femmes vivant plus longtemps que les hommes, celles qui atteignent un âge avancé sont souvent veuves. Les deux tiers des femmes de 75 ans et plus n'ont pas ou plus de conjoint alors qu'au même âge seuls 22 % des hommes sont dans ce cas. Pour ces générations les plus

anciennes où l'activité féminine était moins développée, la perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, la femme voyant ses droits à la retraite se réduire, parfois, à une pension de réversion.

Pour les plus jeunes, les disparités selon l'âge entre hommes et femmes s'expliquent également par des configurations familiales différentes. Les jeunes femmes quittent leur famille plus tôt que les jeunes hommes. De plus, elles assument des charges de famille à un âge plus précoce. Par ailleurs, c'est entre 30 et 49 ans que les femmes sont le plus fréquemment à la tête d'une famille monoparentale, situation peu répandue dans la population masculine. Or, l'examen des taux de pauvreté des individus de moins de 65 ans montre que ces configurations familiales très majoritairement féminines sont particulièrement touchées par la pauvreté (*figure 2*). Une mère isolée sur deux est pauvre quand elle est inactive, moins d'une sur quatre quand elle est active. À nombre d'enfants et situation d'activité identiques, les mères de familles monoparentales connaissent des taux de pauvreté supérieurs à ceux des pères de familles monoparentales. Cela est à rapprocher des moindres rémunérations que perçoivent les femmes. En revanche, les femmes et hommes seuls, ayant des niveaux de vie très proches à situation d'activité identique, ont des taux de pauvreté proches. On observe même moins de pauvres chez les femmes seules actives que chez les hommes seuls actifs (13,5 % contre 15,6 %). ■

Définitions

Niveau de vie : voir fiche 6.6.

Seuil de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il est défini comme les 60 % du niveau de vie médian, convention commune à Eurostat et à l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2006.
- Chevalier P., Guillemin O., Lapinte A., Lorgnet J.-P., « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- Dell F., Legendre N., « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première* n° 942, décembre 2003.

Le taux de pauvreté 6.7

1. Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge en 2005 @

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pauvres ¹ (en milliers)	Taux (en %)	Nombre de pauvres ¹ (en milliers)	Taux (en %)
18 à 24 ans	449	18,6	392	16,4
25 à 34 ans	411	10,4	351	9,0
35 à 44 ans	560	12,9	468	11,0
45 à 54 ans	476	11,2	438	10,9
55 à 64 ans	341	9,9	315	9,6
65 à 74 ans	205	7,6	138	6,1
75 ans et plus	365	12,8	161	9,2
Ensemble	2 807	11,7	2 264	10,3

1. Personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté défini comme les 60 % du niveau de vie médian.

Champ : individus de 18 ans ou plus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

2. Proportion d'individus pauvres selon le type de ménage @

Type de ménage	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personnes seules	793	17,4
Hommes vivant seuls inactifs	120	27,9
Hommes vivant seuls actifs	314	15,6
Femmes vivant seules inactives	145	27,5
Femmes vivant seules actives	213	13,5
Familles monoparentales	1 161	27,2
Pères d'une famille monoparentale	95	15,4
Mères d'une famille monoparentale inactives	435	53,6
Mères d'une famille monoparentale actives	631	22,2
Couples	3 875	10,3
Couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant	160	13,5
Couples d'un actif et d'une inactive sans enfant	231	5,1
Couples d'actifs avec un enfant	368	5,9
Couples d'actifs avec deux enfants	589	5,9
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	482	10,5
Ménages de plusieurs personnes sans lien de parenté	330	18,0
Ensemble	6 158	12,7

Champ : individus des ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, hors retraités et étudiants, dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

6.8 Cadrage européen : les revenus

En 2005, dans tous les pays de l'Union européenne, les femmes perçoivent en moyenne des salaires inférieurs à ceux des hommes : **l'écart de rémunération entre hommes et femmes** y est en moyenne de 15 % (figure 1). L'écart le plus haut est observé en Estonie et à Chypre (25 %) et le plus bas en Belgique (7 %) et à Malte (4 %) alors que la situation française est proche de la moyenne européenne. La participation au marché du travail explique en partie ces écarts salariaux. Les **taux d'activité** et les taux d'emploi à temps partiel des hommes et des femmes varient en effet fortement d'un pays à l'autre notamment du fait de contextes historiques, institutionnels et culturels et de politiques publiques différents. Cela pèse sur les écarts de rémunération puisque d'une part le salaire horaire d'un temps partiel est souvent inférieur à celui d'un temps complet et d'autre part, le retrait du marché du travail pour s'occuper des enfants influence le salaire via l'effet de carrière. Cela n'explique pas la totalité des écarts de salaires : ainsi, bien que la Belgique présente un taux d'activité féminin proche de la moyenne européenne et un taux d'emploi à temps partiel supérieur à la moyenne, le différentiel de salaire y était, en 2002, inférieur à la médiane européenne. Par ailleurs, ces différentiels de salaires ne tiennent pas compte des effets de structures, tels que l'âge,

le niveau d'études, la taille ou le secteur de l'entreprise, propres à chaque pays.

En moyenne, dans l'Union européenne composée de 25 pays, le **taux de pauvreté** est de 16 % (figure 2) mais est plus élevé pour les femmes (17 %) que pour les hommes (15 %). La mesure de la pauvreté étant basée sur des seuils nationaux, certains pays, la République tchèque par exemple, présentent des taux de pauvreté faibles malgré des niveaux de vie en standards de pouvoir d'achat bien inférieurs à la moyenne européenne. Les pays du sud de l'Europe des 15 ont des taux de pauvreté relativement supérieurs à ceux du nord. Les situations des pays entrés dans l'Union en 2004 sont disparates : certains ont des taux de pauvreté parmi les plus élevés (21 % en Lituanie et en Pologne) et d'autres parmi les plus faibles (10 % en République tchèque et 13 % en Slovaquie). Dans la grande majorité des pays européens on compte davantage de femmes que d'hommes pauvres. La Pologne et la Hongrie constituent des exceptions puisque le taux de pauvreté des femmes y est plus faible que celui des hommes. Au Luxembourg, en Slovaquie, au Danemark et aux Pays-Bas la proportion de femmes et d'hommes vivant sous le seuil de pauvreté est équivalente. En Grèce et à Chypre, plus de 3 points séparent les taux de pauvreté des hommes et de femmes. ■

Définitions

Écart de rémunération entre hommes et femmes : cet écart correspond à la différence entre les gains horaires bruts moyens des hommes et des femmes, exprimée en tant que pourcentage des gains horaires bruts moyens des hommes. Il est calculé sur la base de plusieurs sources de données dont le panel communautaire des ménages (PCM), l'enquête communautaire sur le Revenu et les Conditions de vie (SILC) et des sources nationales (pour la France, l'enquête Emploi).

Taux d'activité : voir fiche 5.1.

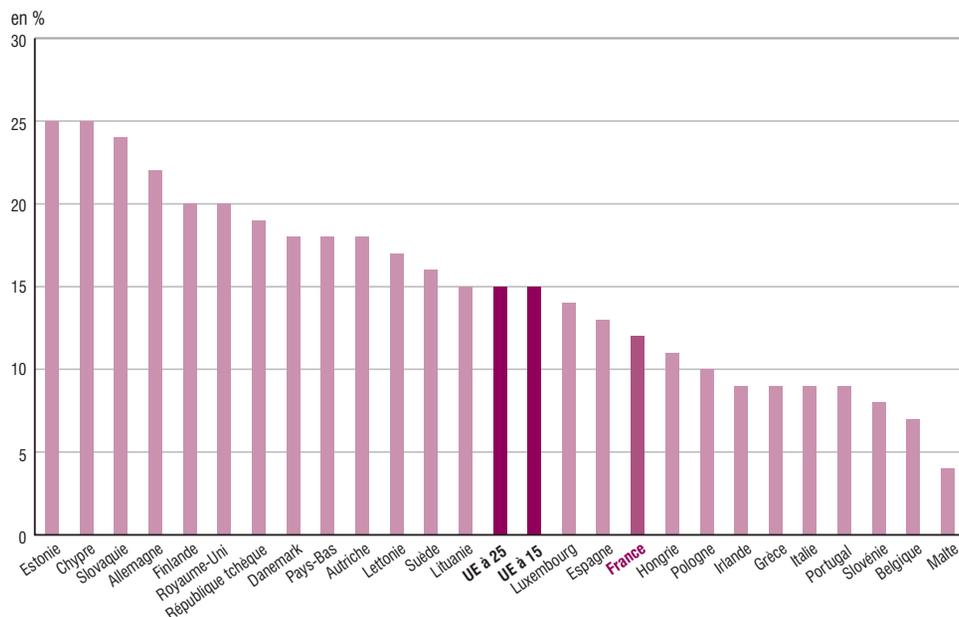
Taux de pauvreté (monétaire) : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (voir fiche 6.7).

Pour en savoir plus

- Franco A., « La concentration des hommes et des femmes dans les différents secteurs d'activité », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 53/2007, avril 2007.
- Filatriau O., Marcus V., « Convergences et structures salariales dans l'Union Européenne », « Les salaires en France », *Insee Référence*, 2006.
- Mittag H.-J., « Salaires bruts en Europe - Principaux résultats de l'enquête sur la Structure des salaires en 2002 », *Statistiques en bref*, Eurostat n° 12/2005, octobre 2005.
- Guio A.-C., « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE25 », *Statistiques en bref*, Eurostat n° 13/2005, août 2005.
- Ponthieux S., Meurs D., « Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes en Europe - Effets de structures ou discrimination ? », *Revue de l'OFCE* n° 901, juin 2004.

Cadrage européen : les revenus 6.8

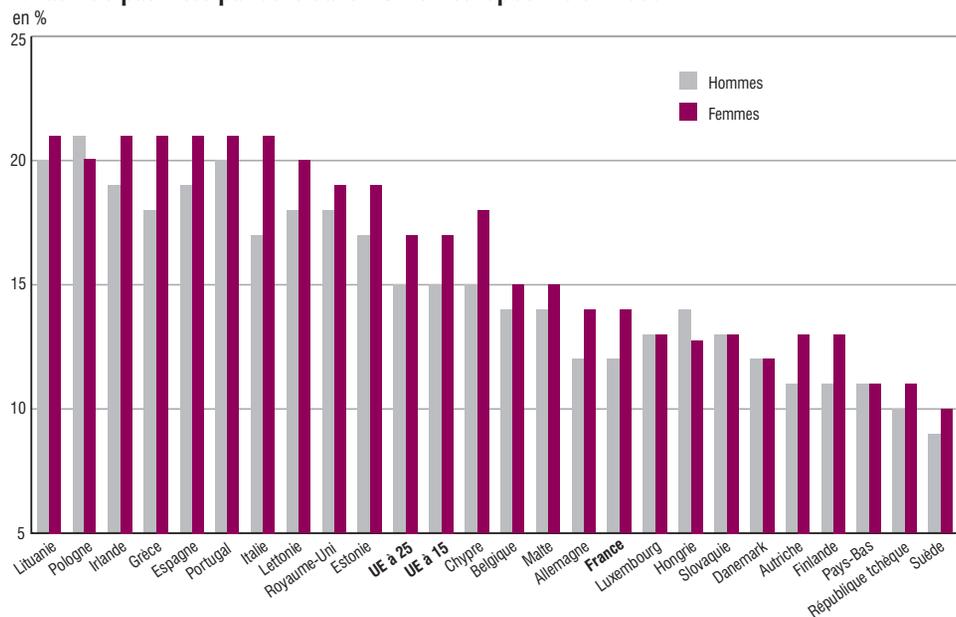
1. Écart des rémunérations entre hommes et femmes dans l'Union européenne en 2005



Champ : salariés de 16 à 64 ans travaillant au minimum 15 heures par semaine.

Source : Eurostat.

2. Taux de pauvreté par sexe dans l'Union européenne en 2005



Note : seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Eurostat.